



EXPLORATION BRUNSWICK INC.

RAPPORT DE GESTION

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2023**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	3
RAPPORT DE GESTION	4
1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ	4
2. FAITS SAILLANTS	5
3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES	7
4. INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE CHOISIE	26
5. RÉSULTATS D'EXPLOITATION	26
6. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT EN CAPITAL	27
7. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	27
8. ARRANGEMENTS HORS BILAN	27
9. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	28
10. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	28
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	29
12. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT	30
13. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS	32
14. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES	32
15. FACTEURS DE RISQUE	33
16. RISQUES FINANCIERS	38
17. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES	38
18. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	38
19. PERSONNE QUALIFIÉE	38
20. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS	39

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Conseil d'administration

Robert Wares, président exécutif du conseil
Amy Satov, administratrice en chef
Pierre Colas, administrateur
André Le Bel, administrateur
Mathieu Savard, administrateur
Jeff Hussey, administrateur

Président et chef de la direction

Killian Charles

Chef de la direction financière

Anthony Glavac

Auditeurs

Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL

Agent de transfert des actions

Fiducie TSX

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion et d'analyse (le « rapport de gestion ») de la situation financière et des activités d'Exploration Brunswick inc. (« Exploration Brunswick » ou la « Société ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités d'Exploration Brunswick en date de et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards) telles qu'elles sont publiées par le Bureau international des normes comptables (International Accounting Standards Board) (les « IFRS »). Par conséquent, toutes les données financières comparatives présentées dans le rapport de gestion reflètent l'application uniforme des IFRS.

La direction d'Exploration Brunswick (la « direction ») est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit formé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers au conseil pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le rapport de gestion sont en date du 28 février 2024, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Le rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Exploration Brunswick est une société junior d'exploration et d'évaluation canadienne inscrite à la Bourse de croissance de Toronto (« TSXV ») sous le symbole « BRW ». En date du 20 avril 2023, les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») ont commencé à être négociées sur l'OTCQB Venture Market, un marché boursier américain exploité par OTC Markets Group Inc. de New York, sous le symbole « BRWXF ».

La Société se consacre à l'exploration préliminaire pour les métaux requis pour la décarbonation et la transition énergétique, avec un accent particulier sur le lithium. La Société mène une exploration préliminaire pour le lithium de façon systématique au Canada, à l'aide de technologies d'exploration à la fine pointe, incluant les critères de discrimination des pegmatites, l'imagerie satellitaire et la géochimie multiélémentaire par analyseur XRF portable.

L'adresse du siège social de la Société est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec), Canada.

2. FAITS SAILLANTS

2.1 EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

- Le 4 janvier 2023, la Société a annoncé que Killian Charles occuperait les fonctions de chef de la direction et président, et que Robert Wares occuperait les fonctions de président exécutif du conseil à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Le 24 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement d'autres claims dans la région de la Baie-James au Québec. De plus, la Société a conclu une option visant un bloc de claims d'Entreprises minières Globex (« Globex ») qui sont adjacents à ces nouveaux claims (tous les claims jalonnés et optionnés étant regroupés sous le projet « Mirage »).
- Le 20 février 2023, la Société a signé une entente d'option avec Eagle Plains Resources Ltd (« EPL ») afin d'acquérir des claims miniers près de Creighton (Saskatchewan), adjacents au projet Hanson Lake.
- Le 22 février 2023, la Société a signé une entente d'option visant un groupe de claims (le « projet Hanson Lake »), situé en Saskatchewan.
- Le 9 mars 2023, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme pour un produit brut global de 7,5 millions \$ (le « financement de mars »).
- Le 20 mars 2023, la Société a annoncé le début d'une campagne de forage de 3 000 m sur des claims à l'ouest du bloc de claims principal sur le projet Anatacau (le « projet Anatacau Ouest »).
- Le 24 mars 2023, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut global de 1,5 million \$. La clôture de la deuxième tranche de ce placement a eu lieu le 31 mars 2023, pour un produit brut de 0,6 million \$ (collectivement, les deux tranches sont désignées le « placement de mars »).
- Le 20 avril 2023, la Société a annoncé la réalisation du premier programme de forage sur le projet Anatacau Ouest et que les sondages avaient recoupé plusieurs pegmatites à spodumène.
- Le 20 avril 2023, les actions ordinaires ont commencé à être négociées à l'OTCQB Venture Market.
- Le 24 avril 2023, la Société a annoncé le début d'un programme de forage et de décapage sur des blocs de claims jalonnés et optionnés près de Hearst en Ontario (le « projet Hearst »).
- Le 11 mai 2023, la Société a annoncé le début des campagnes de prospection en Ontario et en Saskatchewan et que des travaux de prospection hélicoptérés débiteront au Manitoba et au Québec au début du mois de juin 2023.
- Le 11 mai 2023, la Société a conclu une entente visant le règlement d'une dette (le « règlement de la dette ») avec Robert Wares, président exécutif du conseil de la Société, afin de régler une créance de 333 333 \$.
- Le 24 mai 2023, la Société a annoncé un premier lot de résultats de forage sur le projet Anatacau Ouest.
- Le 6 juin 2023, la Société a annoncé la suspension temporaire des activités d'exploration à partir des trois camps dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec, conformément à la directive du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« MRNF ») visant à aider à lutter contre les feux de forêt.
- Le 14 juin 2023, la Société a annoncé qu'elle a identifié un corridor majeur de gros blocs pegmatitiques contenant du spodumène sur une distance latérale de 1,7 km sur son projet Mirage.
- Le 13 juillet 2023, la Société a annoncé la découverte d'un important affleurement de pegmatite de lithium sur son projet Anatacau.
- Le 20 juillet 2023, la Société a annoncé le dernier lot de résultats de forage sur le projet Anatacau Ouest.
- Le 26 juillet 2023, la Société a annoncé que les travaux de prospection avaient repris sur le projet Mirage et le 21 août 2023, la Société a annoncé que les équipes de terrain avaient réussi à augmenter l'étendue du champ de blocs de pegmatite à spodumène et avaient découvert plusieurs affleurements de pegmatite à spodumène sur le projet.
- Le 21 août 2023, la Société a annoncé une transaction avec 1Minerals Corp. (« 1Minerals ») pour acquérir certains claims contigus au projet Mirage, ainsi qu'un autre groupe de claims d'exploration régionale pour le lithium. Cette transaction a été conclue le 29 septembre 2023.

- Le 21 août 2023, la Société a annoncé une transaction d'option avec Osisko Développement Corp. (« ODEV ») par l'entremise d'Osisko Baie-James S.E.N.C. (« Osisko BJ ») afin d'acquérir une participation indivise de 75 % dans huit claims situés près du projet Mirage.
- Le 29 août 2023, la Société a annoncé le début d'une importante initiative de prospection assistée par hélicoptère dans la région de la Baie-James au Québec.
- Le 7 septembre 2023, la Société a annoncé le début d'un programme de forage de 5 000 m sur le projet Mirage.
- Le 3 octobre 2023, la Société a annoncé la découverte d'une nouvelle pegmatite à spodumène non documentée auparavant sur le projet Elrond, situé dans la région de la Baie-James au Québec et a présenté une mise à jour sur la campagne de forage sur le projet Mirage.
- Le 17 novembre 2023, la Société a clôturé un placement privé sans intermédiaire (le « placement de novembre ») pour un produit brut de 5,7 millions \$.
- Le 28 novembre 2023, la Société a complété tous les paiements et toutes les dépenses d'exploration exigées pour acquérir une participation de 100 % dans les claims détenus par Globex sur le projet Mirage.
- Le 4 décembre et le 19 décembre 2023, la Société a annoncé des résultats d'analyse pour des sondages forés sur le projet Mirage.

2.2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

- Le 18 janvier 2024, la Société a annoncé de nouveaux résultats d'analyse pour des sondages forés sur le projet Mirage.
- Le 22 janvier 2024, la Société a annoncé le début d'une campagne de forage en phase II sur le projet Mirage.

2.3. PERSPECTIVES

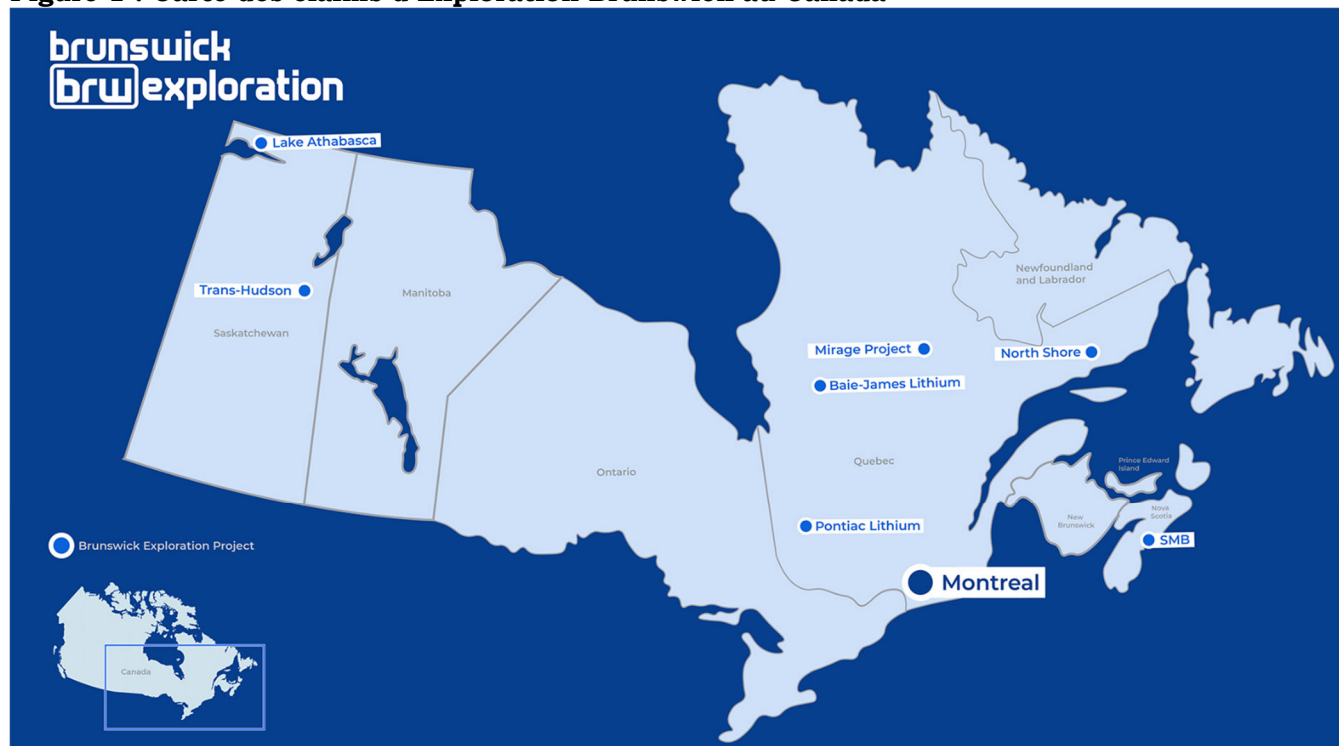
La stratégie d'exploration de la Société est axée sur le potentiel de faire des découvertes de gîtes de métaux utiles à la transition énergétique en terrains peu connus. La Société continuera de concentrer ses efforts sur des actifs de stade précoce au Canada, où les travaux d'exploration antérieurs sont minimes.

3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Au 21 février 2024, la Société détient des participations dans des titres miniers (directement ou dans le cadre d'ententes d'option) à travers le Canada tel qu'indiqué ci-dessous :

Province	Nombre de claims	Superficie (ha)
Québec	7 109	371 870
Ontario	120	55 937
Terre-Neuve-et-Labrador	61	28 425
Nouvelle-Écosse	127	112 067
Nouveau-Brunswick	6	10 785
Saskatchewan	96	112 837
Manitoba	9	65 702
Total	7 528	757 623

Figure 1 : Carte des claims d'Exploration Brunswick au Canada



Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la Société a engagé les coûts suivants sur son portefeuille d'actifs d'exploration et d'évaluation :

Propriété	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Ajouts	Crédits d'impôt	Dépréciation	Solde au 31 décembre 2023
	\$	\$		\$	\$
Québec					
Projet Pontiac Lithium					
Droits miniers	54 261	-	-	-	54 261
Dépenses d'exploration	761 764	7 787	-	(769 551)	-
	<u>816 025</u>	<u>7 787</u>	<u>-</u>	<u>(769 551)</u>	<u>54 261</u>
Projet North Shore Lithium					
Droits miniers	68 583	24 016	-	(45 000)	47 599
Dépenses d'exploration	175 278	138 542	-	(313 820)	-
	<u>243 861</u>	<u>162 558</u>	<u>-</u>	<u>(358 820)</u>	<u>47 599</u>
Projet Mirage					
Droits miniers	-	1 530 781	-	-	1 530 781
Dépenses d'exploration	-	3 071 508	(778 925)	-	2 292 583
	<u>-</u>	<u>4 602 289</u>	<u>(778 925)</u>	<u>-</u>	<u>3 823 364</u>
Propriétés Mythril et Elrond					
Droits miniers	50 000	112 994	-	-	162 994
Dépenses d'exploration	-	397 777	-	-	397 777
	<u>50 000</u>	<u>510 771</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>560 771</u>
Propriétés Anatacau et PLEX					
Droits miniers	-	991 480	-	-	991 480
Dépenses d'exploration	-	2 135 987	-	-	2 135 987
	<u>-</u>	<u>3 127 467</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 127 467</u>
Autres propriétés au Québec					
Droits miniers	301 997	154 844	-	-	456 841
Dépenses d'exploration	22 307	288 932	-	-	311 239
	<u>324 304</u>	<u>443 776</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>768 080</u>
Ontario					
Projet Hearst					
Droits miniers	148 254	-	-	(135 000)	13 254
Dépenses d'exploration	213 390	447 255	-	(517 120)	143 525
	<u>361 644</u>	<u>447 255</u>	<u>-</u>	<u>(652 120)</u>	<u>156 779</u>
Autres propriétés en Ontario					
Droits miniers	112 126	26 600	-	(9 300)	129 426
Dépenses d'exploration	217 370	182 078	-	(113 166)	286 282
	<u>329 496</u>	<u>208 678</u>	<u>-</u>	<u>(122 466)</u>	<u>415 708</u>
Terre-Neuve					
Droits miniers	86 255	-	-	(86 255)	-
Dépenses d'exploration	296 559	18 590	(37 014)	(278 135)	-
	<u>382 814</u>	<u>18 590</u>	<u>(37 014)</u>	<u>(364 390)</u>	<u>-</u>
Nouvelle-Écosse					
Droits miniers	113 620	195	-	(76 065)	37 750
Dépenses d'exploration	250 872	26 356	-	(190 648)	86 580
	<u>364 492</u>	<u>26 551</u>	<u>-</u>	<u>(266 713)</u>	<u>124 330</u>
Nouveau-Brunswick					
Droits miniers	6 160	43 710	-	(13 220)	36 650
Dépenses d'exploration	99 747	274 597	(33 566)	(95 907)	244 871
	<u>105 907</u>	<u>318 307</u>	<u>(33 566)</u>	<u>(109 127)</u>	<u>281 521</u>
Saskatchewan					
Droits miniers	-	128 397	-	(74 458)	53 939
Dépenses d'exploration	590	810 071	-	(125 570)	685 091
	<u>590</u>	<u>938 468</u>	<u>-</u>	<u>(200 028)</u>	<u>739 030</u>
Manitoba					
Droits miniers	14 817	31 974	-	(46 791)	-
Dépenses d'exploration	-	210 299	-	(210 299)	-
	<u>14 817</u>	<u>242 273</u>	<u>-</u>	<u>(257 090)</u>	<u>-</u>
Résumé					
Droits miniers	956 073	3 044 991	-	(486 089)	3 514 975
Dépenses d'exploration	2 037 877	8 009 779	(849 505)	(2 614 216)	6 583 935
	2 993 950	11 054 770	(849 505)	(3 100 305)	10 098 910

3.1 PORTEFEUILLE DE MINÉRAUX CRITIQUES

De décembre 2021 à décembre 2023, la Société a jalonné et optionné un portefeuille de claims miniers au Canada, principalement pour y faire de l'exploration pour le lithium. Exploration Brunswick utilise actuellement l'approche en trois phases suivante pour son portefeuille de minéraux critiques :

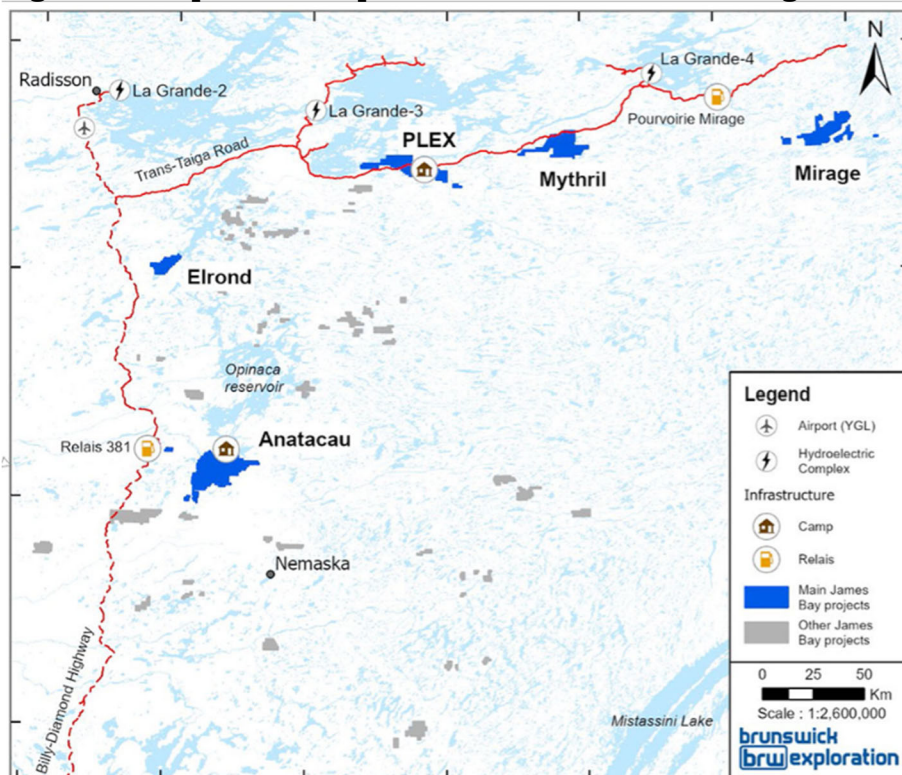
1. Compilation et génération de cibles : Identification des zones de jalonnement en fonction des terrains géologiques, de la géochimie et de la cartographie historique favorables.
2. Tri des pegmatites : Lorsque des pegmatites de type S sont identifiées suite aux travaux de compilation, Exploration Brunswick envoie des équipes de terrain pour trier les pegmatites. Le personnel sur le terrain peut trier rapidement les cibles hautement prioritaires à l'aide de marqueurs géologiques et géochimiques clés.
3. Vérification par forage : Lorsque des pegmatites contenant du spodumène sont identifiées, Exploration Brunswick peut procéder à des vérifications de forage afin de mieux comprendre la teneur et les dimensions de la pegmatite.

Actuellement, le portefeuille de minéraux critiques d'Exploration Brunswick compte des projets en phase 1 et 2 et certains projets sont entrés en phase 3 durant le deuxième semestre de 2023. La Société continue à compiler et à générer des cibles à travers le Canada. Une description des propriétés de la Société et des progrès réalisés en exploration est présentée ci-dessous :

Québec

La région de la Baie-James est riche en lithium en contexte de roche dure, englobant de nombreux indices de spodumène et des gîtes avec des ressources définies. En plus de claims jalonnés, les projets de la Société pour le lithium dans la région de la Baie-James comprennent les projets Mirage, Mythril, Elrond, Anatacau et PLEX, décrits ci-dessous (voir aussi la figure 2).

Figure 2 : Propriétés d'Exploration Brunswick dans la région de la Baie-James



Projet Mirage

En plus du jalonnement de claims, le 5 janvier 2023, la Société a conclu une entente d'option avec Globex pour le projet Mirage (l'option Globex), dans un secteur hautement favorable pour les pegmatites riches en lithium-césium-tantale (« LCT »).

Le projet Mirage est situé à environ 40 km au sud de la route Transtaïga. Des discussions très éclairantes avec un géologue qui a travaillé dans la région il y a près de 25 ans, en exploration aurifère, a mené au jalonnement des claims d'Exploration Brunswick, puisque le géologue a témoigné de la présence de plusieurs blocs glaciaires anguleux de pegmatite montrant des cristaux de spodumène décimétriques bien définis, situés à l'extrémité sud-ouest des claims nouvellement jalonnés. Le plus gros bloc observé mesurait 8 m par 4 m par 3 m. Des cristaux de spodumène gris pâle ont été identifiés et confirmés à la suite de tests à la flamme pour le lithium. La grande taille des blocs, leur quantité et leur nature anguleuse indiquent une source proximale.

Par ailleurs, des travaux de compilation indiquaient que l'on trouve, sur l'ensemble du groupe de claims, des anomalies lithogéochimiques en lithium, avec des valeurs de plus de 100 ppm Li dans des basaltes altérés (base de données SIGÉOM du gouvernement du Québec), suggérant une altération locale occasionnée par la circulation de fluides riches en lithium. Aucun travail d'exploration pour le lithium n'a été effectué dans la région, et le groupe de claims est situé en majorité en amont glaciaire des blocs glaciaires. La présence de blocs anguleux de bonne taille contenant du spodumène sur le projet, combinée à des anomalies géochimiques de lithium, suggère la présence de pegmatites LCT localement.

Avec l'option Globex, Exploration Brunswick pourrait acquérir une participation de 100 % dans le projet Mirage en contrepartie de paiements totalisant 0,5 million \$, la moitié en espèces et l'autre moitié en actions ordinaires (au prix minimum de 0,45 \$ par action ordinaire), sur une période de trois ans, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ a été effectué en février 2023, 25 000 \$ en espèces et 25 000 \$ en actions ordinaires (41 667 actions ordinaires);
- Un paiement de 25 000 \$ a été effectué en juin 2023, 12 500 \$ en espèces et 12 500 \$ en actions ordinaires (14 824 actions ordinaires);
- Un paiement de 125 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 100 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 200 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer cette option, Exploration Brunswick devra réaliser des travaux d'un montant de 1,0 million \$ sur une période de trois ans.

Suivant l'entière réalisation de cette entente d'option, Exploration Brunswick conclura une entente de redevances accordant à Globex une redevance brute sur les métaux (*Gross Metal Royalty* ou « GMR ») de 3 %, dont 1 % de la redevance GMR pourra être racheté par Exploration Brunswick pour la somme de 1,0 million \$, résultant en une redevance GMR nette de 2 %. Cette redevance s'appliquera aussi à tout titre minier nouvellement jalonné par l'une ou l'autre des parties dans un rayon de 1 km du périmètre actuel des claims. À la première date entre le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette entente de redevances ou 5 ans après avoir engagé des dépenses totalisant 4,0 millions \$, Exploration Brunswick commencera à verser à Globex une avance annuelle de 0,1 million \$ de redevances, déductible de la redevance de production éventuelle.

Le 22 novembre 2023, la Société a versé tous les paiements en espèces résiduels (212 250 \$) et a émis 216 395 actions ordinaires (juste valeur de 212 500 \$) à Globex en lien avec l'option Mirage. De plus, la Société a engagé la somme de 1,0 million \$ en dépenses d'exploration et a donc acquis une participation de 100 % dans ces claims.

Par ailleurs, le 11 février 2023, Exploration Brunswick a acheté auprès d'un individu des claims situés près du projet Mirage pour la somme de 5 000 \$ en espèces et l'émission de 12 500 actions ordinaires (valeur de 11 125 \$).

Le 21 août 2023, Exploration Brunswick a annoncé une transaction avec 1Minerals, modifiée le 29 septembre 2023 (l'« entente définitive »), pour acquérir certains claims contigus au projet Mirage, ainsi qu'un autre groupe de claims d'exploration régionale pour le lithium.

Les modalités de cette transaction sont les suivantes :

- Acquisition d'une participation de 100 % dans les claims détenus par 1Minerals.
- Un paiement de 0,5 million \$ en espèces a été versé au 31 décembre 2023.
- Paiements ultérieurs de 3,0 millions \$ en espèces, en actions ordinaires ou en une combinaison des deux, au gré de la Société, à la signature de l'entente définitive selon le calendrier suivant :
 - 0,5 million \$ (587 554 actions ordinaires) ont été émis le 16 octobre 2023.
 - 0,5 million \$ au premier anniversaire de la signature de l'entente définitive.
 - 0,5 million \$ au deuxième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
 - 0,75 million \$ au troisième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
 - 0,75 million \$ au quatrième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
- Paiements d'étape en espèces, selon le calendrier suivant :
 - 0,25 million \$ suivant la publication d'une estimation de ressources minérales
 - 0,75 million \$ suivant la publication d'une étude économique préliminaire
 - 1,25 million \$ suivant la publication d'une étude de faisabilité positive
- Redevance brute de 3 % sur les ventes de concentré de spodumène, dont le premier 1 % pourra être racheté pour la somme de 1,0 million \$ et le deuxième 1 % pourra être racheté pour la somme de 3,0 millions \$.

Le 21 août 2023, la Société a annoncé une transaction avec ODEV à travers Osisko BJ, dans le cadre de laquelle la Société a l'option d'acquérir une participation indivise de 75 % dans huit claims situés dans le secteur immédiat du projet Mirage, aux conditions suivantes :

- Transaction offrant l'option d'acquérir une participation de 75 % dans des claims détenus par Osisko BJ.
- La participation résiduelle d'Osisko BJ (25 %) sera passive jusqu'à une décision finale de construction.
- Cette option pourra être exercée en parallèle à la réalisation de l'entente d'option existante entre Exploration Brunswick et Osisko BJ couvrant l'option d'acquérir une participation de 90 % dans les propriétés PLEX et Anatacau (comme discuté ci-dessous).

Propriétés Mythril et Elrond

Le 22 novembre 2022, la Société a signé une entente d'option avec Exploration Midland inc. (l'« option Midland ») afin d'acquérir une participation maximale de 85 % dans des minéralisations potentielles de type LCT sur les propriétés Mythril et Elrond (les « propriétés Midland »), situées dans la région de la Baie-James au Québec et adjacentes au projet Corvette de Métaux de Batteries Patriot.

La première partie de l'option Midland permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation initiale de 50 % dans le potentiel en minéraux rares des propriétés (à l'exclusion des métaux de base et précieux) en contrepartie de paiements totalisant 0,5 million \$ en espèces et en actions ordinaires sur une période de trois ans selon les modalités suivantes :

- Un paiement initial de 25 000 \$ en espèces et 62 500 actions ordinaires (juste valeur de 25 000 \$) a été versé en décembre 2022;
- Un paiement de 50 000 \$ en espèces et 48 544 actions ordinaires (juste valeur de 50 000 \$) a été versé en novembre 2023;
- Un paiement de 140 000 \$, dont la moitié en actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un paiement de 210 000 \$ en actions ordinaires, le ou avant le troisième anniversaire.

Afin d'exercer la première option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 1,5 million \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un engagement ferme de 0,3 million \$ a été complété avant le premier anniversaire;
- Un montant global de 0,6 million \$ le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un montant global de 1,5 million \$, le ou avant le troisième anniversaire.

La deuxième partie de l'option Midland permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation additionnelle de 35 % dans ces propriétés en contrepartie de paiements totalisant 0,2 million \$ en espèces ou en actions ordinaires sur une période de deux ans suivant l'exercice de la première option selon les conditions suivantes :

- Un montant de 0,1 million \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix d'Exploration Brunswick, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant de 0,1 million \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix d'Exploration Brunswick, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Afin d'exercer la deuxième option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 2,0 millions \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1,0 million \$, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant global de 2,0 millions \$, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Les actions ordinaires qui seront émises par la Société en contrepartie de cette entente d'option seront soumises à une valeur minimale de 0,24 \$ par action ordinaire, sans valeur maximale. À la signature de la deuxième option, Exploration Brunswick conservera un droit de premier refus (« DPR ») à l'égard de la participation de 15 % de Midland.

Propriétés Anatacau et PLEX

Le 28 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente d'option (l'« option Anatacau ») avec Osisko BJ en vue d'acquérir une participation de 90 % dans le projet Anatacau. Le projet Anatacau est accessible à l'année et est situé près du relais routier du km 381 sur la route Billy-Diamond (géré par la Société de développement de la Baie-James).

Le 5 décembre 2022, Exploration Brunswick a annoncé qu'elle avait bonifié l'option Anatacau (l'« entente d'option bonifiée ») afin d'acquérir une participation de 90 % dans le projet PLEX situé le long de la même zone de faille qui encaisse le projet Corvette détenu par Métaux de Batteries Patriot. Le projet PLEX (375 claims, 19 175 ha) est accessible à longueur d'année et est situé près de la route Transtaïga, qui permet d'accéder au complexe hydroélectrique La Grande-4. Ce projet se trouve à environ 75 km à l'ouest du projet Corvette, le long de la zone de cisaillement La Grande qui englobe en totalité le couloir riche en lithium de Corvette. Des travaux de compilation effectués par la Société ont permis d'identifier plus d'une centaine d'affleurements pegmatites individuels et de nombreux dykes de pegmatite de longueur variable sur ce projet, dont un dyke de pegmatite d'une étendue latérale de 1,7 km. Ce dernier a été recoupé dans de multiples sondages lors de travaux d'exploration pour l'or réalisés entre 2007 et 2014, mais n'a été décrit que de façon superficielle dans les journaux de sondage et n'a pas été analysé pour la minéralisation de type LCT; la plus longue intersection de pegmatite en forage mesurait 103 m de longueur (rapports statutaires GM 63465 et GM 68914 du MRNF).

Historiquement, les propriétés Anatacau et PLEX n'ont jamais été explorées pour la minéralisation en lithium. Les archives publiques du gouvernement du Québec indiquent toutefois la présence de trois affleurements de pegmatite à spodumène sur le bloc principal de cette propriété (la « propriété Anatacau »), dont un situé à environ 22 km à l'est-sud-est du gîte de lithium James Bay.

L'entente d'option bonifiée a été signée le 1^{er} mars 2023 et approuvée par la TSXV le 14 juin 2023 (la « date d'effet »). L'entente d'option bonifiée permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation de 90 % dans les propriétés Anatacau et PLEX en contrepartie de 8 000 000 actions ordinaires sur une période de deux ans selon les conditions suivantes :

- Un paiement initial de 1 000 000 actions ordinaires a été complété en juin 2023 (valeur de 790 000 \$);
- Une tranche de 3 000 000 actions ordinaires, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Une tranche de 4 000 000 actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer cette option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 6,0 millions \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1,0 million \$ avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 2,0 millions \$ avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 4,0 millions \$ avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 6,0 millions \$ avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

Exploration Brunswick conserve un DPR à l'égard de la participation de 10 % d'Osisko BJ. De plus, Osisko BJ n'est pas tenue de financer sa part au prorata du budget d'exploration jusqu'à la construction d'une mine.

Progrès réalisés en exploration dans la région de la Baie-James

Forage sur le projet Anatacau Ouest :

En mars 2023, la Société a annoncé le début d'un premier programme de forage sur le projet Anatacau Ouest, qui ciblait le potentiel d'un secteur qui n'avait pas encore fait l'objet de vérifications par forage. Ce programme a été complété en avril 2023, avec un total de 3 712 m forés en 18 sondages.

Le 24 mai 2023 et le 20 juillet 2023, la Société a annoncé les résultats de cette campagne de forage (voir le tableau 1). Au total, 17 des 18 sondages ont recoupé des pegmatites et, fait important à noter, les pegmatites restent ouvertes en profondeur avec un potentiel pour de nouvelles pegmatites plus au sud et vers l'est.

Meilleurs résultats de forage :

- 26,5 m à 1,51 % Li₂O dans le sondage AW-23-01;
- 9,9 m à 1,03 % Li₂O dans le sondage AW-23-10;
- 10,1 m à 1,06 % Li₂O incluant 4,9 m à 1,63 % Li₂O et 12,6 m à 1,12 % Li₂O dans le sondage AW-23-14;
- 25,1 m à 1,00 % Li₂O dans le sondage AW-23-17, incluant 18,1 m à 1,37 % Li₂O;
- 18,2 m à 1,31 % Li₂O dans le sondage AW-23-18;
- 18,2 m à 1,33 % Li₂O incluant 9,5 m à 1,74 % Li₂O et 3,5 m à 2,11 % Li₂O dans le sondage AW-23-05.

À la suite de ces travaux de forage, Exploration Brunswick croit avoir recoupé au moins deux pegmatites à spodumène distinctes et continues. Toutes les pegmatites sont orientées au nord-nord-est, forment un patron en échelon avec un espacement serré et sont fortement inclinées vers l'ouest. Les pegmatites sont encaissées dans des roches métasédimentaires le long d'un couloir de déformation est-ouest, dans un contexte similaire au gîte de lithium voisin James Bay d'Allkem. Les travaux de forage ciblaient initialement la minéralisation près de la surface, ainsi les pegmatites ont été vérifiées par forage jusqu'à une profondeur verticale maximale de 137 m seulement. Elles restent ouvertes en profondeur. De plus, il existe un potentiel de répétition de nouvelles pegmatites plus au sud et vers l'est.

La minéralisation en lithium se compose principalement de spodumène avec un peu de lépidolite. Les cristaux de spodumène sont généralement bien formés, de taille décimétrique (jusqu'à 10 cm) et de couleur blanche à gris pâle. Fait important à noter, la teneur montre une forte corrélation avec le pourcentage de spodumène visuellement identifié dans les carottes de forage, ce qui permet à la Société d'évaluer rapidement le potentiel en lithium des intervalles minéralisés recoupés en forage d'exploration.

Tableau 1 : Intervalles minéralisés issus de la campagne de forage de 2023 à Anatacau Ouest

Sondage	De (m)	À (m)	Intervalle (m)	Li ₂ O (%)
AW-23-01	8,6	12,8	4,2	0,21
	30,6	57,1	26,5	1,51
AW-23-02	29,6	37,2	7,6	0,69
AW-23-03	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-04 <i>incl.</i>	31,3	34,0	2,7	0,92
	32,3	33,0	0,7	1,73
AW-23-05 <i>incl.</i> <i>incl.</i> <i>et</i>	59,7	64,3	4,6	0,55
	83,7	89,3	5,6	0,64
	93,3	100,9	7,6	1,13
	93,3	98,3	5,0	1,57
	179,0	197,1	18,2	1,33
<i>incl.</i>	179,0	188,4	9,5	1,74
<i>incl.</i>	184,9	188,4	3,5	2,11
<i>et</i>	189,9	195,5	5,6	1,19
AW-23-06 <i>incl.</i> <i>et</i>	154,5	164,9	10,4	0,57
	156,5	157,5	1,0	1,29
	161,5	164,1	2,6	1,55
AW-23-07	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-08	31,1	32,1	1,0	0,52
AW-23-09	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-10	44,7	47,0	2,3	1,09
	54,2	57,1	2,9	0,45
	63,0	72,9	9,9	1,03

	<i>incl.</i>	66,0	70,0	4,0	1,30
AW-23-11		170,2	172,5	2,3	0,13
AW-23-12		<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-13		<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-14		16,9	17,9	1,0	1,04
		117,2	127,3	10,1	1,06
	<i>incl.</i>	121,1	126,0	4,9	1,63
		161,6	174,2	12,6	1,12
AW-23-15		<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-16		43,7	47,2	3,5	1,07
	<i>incl.</i>	43,7	45,7	2,0	1,34
		148,0	150,0	2,0	0,63
	<i>incl.</i>	149,0	149,4	0,4	1,19
AW-23-17		35,8	68,1	32,4	0,79
	<i>incl.</i>	42,5	67,6	25,1	1,00
	<i>incl.</i>	42,5	60,6	18,1	1,37
AW-23-18		10,2	28,4	18,2	1,31
	<i>incl.</i>	15,4	28,4	13,0	1,41
	<i>et</i>	10,2	13,5	3,3	1,67

Remarque : Toutes les carottes de forage sont de calibre NQ et tous les intervalles sont présentés en longueur dans l'axe de forage. L'épaisseur réelle des intervalles n'est pas confirmée mais est estimée à environ 70 % de l'épaisseur apparente. Les intervalles significatifs présentent des teneurs de plus de 0,1 % Li₂O.

Ce programme de forage comprenait initialement une série de deux sections espacées d'environ 150 m l'une de l'autre. Cinq sondages ont été forés sur chacune des sections (selon un espacement d'environ 75 à 100 m). Deux sondages entrecroisés (en ciseaux) ont aussi été forés afin de confirmer la géométrie des dykes de pegmatite. La largeur des pegmatites et de la minéralisation est plus importante au centre de chaque section et atteint jusqu'à 32,9 m de largeur montrant une minéralisation visible avec jusqu'à 20 % de spodumène. Trois sondages additionnels ciblaient des pegmatites qui avaient été identifiées par imagerie satellitaire environ 3 km vers l'est. Des pegmatites fortement altérées ont été recoupées dans deux sondages, avec des traces de minéralisation en spodumène.

Le 13 juillet 2023, la Société a annoncé la découverte d'un important affleurement de pegmatite de lithium, mesurant au moins 100 m de long par 15 m de large, sur son projet Anatacau (l'« indice Anaïs »). Cet affleurement se trouve au sein d'un vaste champ de dykes de pegmatite qui contiennent tous de la minéralisation à haute teneur en lithium. Cette découverte est située à 22 km à l'est de la propriété Anatacau Ouest d'Exploration Brunswick le long d'un vaste couloir de déformation E-O qui encaisse les dykes connus de pegmatite enrichie en lithium dans la région. Cette structure traverse les deux propriétés, Anatacau et Anatacau Ouest, sur une distance totale de 15,5 km qui n'a jamais été explorée pour le lithium. La minéralisation varie entre 5 % et 50 % de spodumène réparti dans la pegmatite, avec du quartz, des feldspaths et de la muscovite accessoire. Les cristaux de spodumène gris pâle peuvent atteindre 20 cm de longueur.

Jusqu'à présent, Exploration Brunswick a prélevé plus de 19 échantillons choisis en surface sur l'ensemble de l'indice Anaïs, qui ont tous livré des teneurs élevées variant de 1,2 à 3,8 % Li₂O. La plupart des échantillons présentent des teneurs de plus de 2 % Li₂O et les teneurs les plus élevées (>3 % Li₂O) proviennent de bandes massives riches en spodumène au sein du dyke principal. Il est à noter que les échantillons décrits sont des échantillons choisis et donc que les valeurs citées ci-dessus ne sont pas représentatives de la teneur des zones minéralisées.

Exploration Brunswick poursuivait ses travaux de prospection sur les propriétés Anatacau et Anatacau Ouest au cours du quatrième trimestre de 2023 et a obtenu les permis requis pour soutenir un futur programme de forage.

Campagne de prospection

En juin 2023, Exploration Brunswick a entrepris une campagne de prospection assistée par hélicoptère (la « campagne de prospection ») à partir de deux camps centraux : le camp Wabamisk, situé près des propriétés Anatacau et Anatacau Ouest, et le camp PLEX, situé près des propriétés PLEX et Mythril. Un camp de base plus petit accessible par les airs a aussi été établi près du projet Mirage. Lors des travaux de prospection sur le projet Mirage, la Société a identifié un corridor majeur de gros blocs pegmatitiques contenant du spodumène sur une distance latérale de 1,7 km sur son projet Mirage. Suivant l'identification positive de plus d'une vingtaine de gros blocs contenant du spodumène, le projet Mirage est considéré prioritaire pour la Société puisque ces gros blocs bien minéralisés avec des cristaux de spodumène gris pâle restent pour l'instant inexplorés pour le lithium.

Le 6 juin 2023, la Société a temporairement suspendu ses activités d'exploration à partir de ses trois camps, conformément à une directive du MRNF interdisant l'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins afin d'aider à lutter contre les feux de forêt à travers la province.

Le 26 juillet 2023, la Société a annoncé que la prospection avait repris sur le projet Mirage et le 21 août 2023, Exploration Brunswick a annoncé que ses équipes de terrain avaient réussi à augmenter l'étendue du champ de blocs de pegmatite à spodumène et avaient découvert plusieurs affleurements de pegmatite à spodumène. Le champ de blocs annoncé antérieurement s'étend maintenant sur 3,0 km en direction nord-est et des affleurements de pegmatite bien minéralisée ont été observés le long d'un couloir de 2,7 km de longueur situé plus au nord-est. L'étendue des affleurements et du champ de blocs reste ouverte dans toutes les directions.

À la suite de la découverte initiale de plusieurs blocs métriques à décamétriques de pegmatite à spodumène (voir le communiqué du 14 juin 2023), Exploration Brunswick a focalisé ses efforts dans la partie sud-ouest du projet. Cette campagne de prospection initiale a permis d'identifier neuf secteurs d'affleurements minéralisés, le plus grand secteur à spodumène mesurant environ 80 m de large par 100 m de long; tous les secteurs restent ouverts latéralement. La plupart des dykes observés sont orientés au SO-NE et suivent un grand couloir structural qui traverse le secteur du projet en suivant la direction glaciaire SO-NE, bien que certains dykes présentent des orientations variables.

La minéralisation en lithium identifiée en affleurement est similaire à celle observée dans les blocs plus au sud-ouest et se compose de gros cristaux de spodumène gris pâle bien définis; la minéralisation varie entre 5 % et 50 % de la pegmatite. Certains affleurements présentent une minéralisation spectaculaire, avec des cristaux de spodumène atteignant des dimensions maximales de 1 m de longueur par plus de 30 cm de largeur. Les autres secteurs du projet restent inexplorés et plusieurs autres affleurements de pegmatite, dont la présence avait été notée par des géologues du gouvernement lors de levés antérieurs, n'ont pas encore été vérifiés sur le terrain pour la présence de minéralisation en spodumène. Environ 13 km de géologie favorable en amont glaciaire des récentes découvertes n'ont pas encore été vérifiés.

Le 29 août 2023, la Société a annoncé le lancement d'une initiative de prospection majeure assistée par hélicoptère sur les propriétés dans la région de la Baie-James. Exploration Brunswick exerçait ses activités à partir de trois camps simultanément, afin d'explorer agressivement son portfolio.

Le 3 octobre 2023, la Société a annoncé qu'elle avait découvert une nouvelle pegmatite à spodumène non documentée sur le projet Elrond. L'affleurement de pegmatite à spodumène, connu sous le nom de l'indice Arwen, est exposé sur une superficie d'environ 250 par 100 m, très faiblement incliné vers le nord. La pegmatite reste ouverte dans toutes les directions. L'affleurement d'Arwen est bien minéralisé en spodumène sur l'ensemble de l'indice avec une zone apparente à plus haute teneur, contenant jusqu'à 30 % de spodumène, dont l'étendue visible est d'environ 75 par 15 m. Les cristaux de spodumène sont bien formés, mesurent jusqu'à 30 cm de long, sont de couleur blanc cassé et ont été confirmés par une analyse LIBS. La découverte fait partie d'un corridor plus large de pegmatites

fractionnées qui englobe un certain nombre d'indices de béryl. Toutefois, aucun autre indice de spodumène n'a été observé à ce jour ailleurs sur le projet Elrond.

Forage sur le projet Mirage

Le 7 septembre 2023, la Société a annoncé le début d'un programme de forage entrepris sur le projet Mirage. L'objectif initial du programme consistait à vérifier la continuité et la largeur des six dykes de pegmatite à spodumène les plus larges découverts à ce jour sur cette propriété (voir le communiqué de presse du 21 août 2023) sur une longueur cumulative totale de 2 500 m.

De plus, la Société a annoncé que plusieurs nouveaux affleurements avaient été identifiés au sein du champ de dykes existant, présentant des caractéristiques similaires aux dykes connus en ce qui concerne la minéralogie, la concentration de spodumène et la grande taille des cristaux. Le champ de dykes principal couvre maintenant une superficie d'environ 2 700 par 850 m. Presque tous les affleurements cartographiés à ce jour restent ouverts dans toutes les directions, avec peu de contacts observés avec les basaltes encaissants.

La découverte d'un nouveau dyke à 3 km au nord-est renforce la prospectivité du projet Mirage pour le lithium. Ce dyke a une longueur apparente d'au moins 175 m. La largeur du dyke reste inconnue pour l'instant car l'exposition est limitée. De plus, d'autres blocs de pegmatite minéralisée en spodumène ont été trouvés à près de 2 km à l'ouest du champ de blocs principal, ce qui suggère l'existence d'autres sources plus à l'ouest. En tout, la minéralisation en lithium sur le projet Mirage a été observée sur une distance totale de 8,7 km, en incluant le champ de blocs. Ce dernier fera l'objet de travaux de prospection détaillée dans le but de localiser de nouveaux affleurements contenant du spodumène au sud-ouest du champ de dykes principal.

Dans les communiqués de presse datés du 4 décembre 2023, du 19 décembre 2023 et du 18 janvier 2024, Exploration Brunswick a publié des résultats de la campagne de forage sur le projet Mirage.

Faits saillants :

- Intervalle à la plus haute teneur à 3,28 % Li_2O sur 10,6 m dans le sondage MR-23-26 à une profondeur verticale de 50 m.
- Intervalle à faible profondeur de 2,92 % Li_2O sur 14,0 m dans le sondage MR-23-19 à une profondeur verticale de 46 m.
- 2,88 % Li_2O sur 13,4 m dans le sondage MR-23-16 à une profondeur verticale de 86 m.
- MR-4 a été suivi par forage sur une étendue latérale de 600 m et reste ouvert au nord-est ainsi qu'en profondeur.
- Hautes teneurs, à 2,57 % sur 25,8 m, dans le sondage MR-23-02, incluant 14,2 m à 3,08 % Li_2O à une profondeur verticale de 28 m dans le dyke MR-1 dans la zone Nord.
- Large intervalle de 50,6 m à 1,06 % Li_2O dans le sondage MR-23-07 au sein du dyke MR-3 dans la zone Centrale, à une faible profondeur verticale de 22 m.
- Intervalle à haute teneur dans le sondage MR-23-14 : 16,2 m à 2,75 % Li_2O incluant 9,5 m à 3,30 % Li_2O à une profondeur verticale de 40 m au sein du dyke MR-4 dans la zone Sud.
- MR-23-28 a recoupé de la minéralisation à haute teneur, à 1,80 % Li_2O sur 37,2 m à partir de la surface dans le dyke MR-6 situé à 500 m au nord-est de MR-3.
- Indications d'un empilement potentiel de dykes dans la zone Centrale où le sondage MR-23-35 a recoupé 11,5 m à une teneur de 1,1 % Li_2O , environ 100 m au sud de MR-3 dans le nouveau dyke MR-5.
- Le sondage MR-23-33 a recoupé, à l'aveugle, plus de 9 dykes empilés sur une longueur dans l'axe de forage d'environ 95 m, dont l'épaisseur variait entre 0,8 et 7,3 m chacun.
- Jusqu'à présent, les dykes de pegmatite à spodumène ont été suivis par forage sur une étendue latérale combinée d'au moins 1 500 m et restent ouverts dans toutes les directions.
- Seulement 60 % des affleurements de pegmatite ont été forés; d'autres cibles de forage seront testées à l'hiver 2024.

- Tous les dykes annoncés dans le présent communiqué sont ouverts latéralement et en profondeur.
- Dans le cadre du premier programme de forage, 5 des 6 dykes présentent une minéralisation continue à haute teneur (1,5+% Li₂O) sur une épaisseur significative (10 m+), tous regroupés au sein d'un essaim de dykes d'environ 2 km x 2 km.

La campagne de forage de la Société a testé, à faible profondeur (moins de 150 m de profondeur verticale), les dykes de pegmatite cartographiés en surface afin d'établir leur géométrie et leur orientation. Trente-six sondages ont été complétés pour un total de 5 090 m de forage au diamant. Trente-trois des sondages forés lors de cette campagne ont recoupé des pegmatites minéralisées.

Les dykes de pegmatite minéralisée découverts sur le projet Mirage sont répartis en trois corridors majeurs suivant un axe NE-SO, soit les zones Nord, Centrale et Sud, dans un secteur de 2 par 2 km. Les dykes minéralisés sont massifs, très grossièrement grenus, avec une minéralogie caractérisée par la présence de quartz, feldspath, un peu de muscovite, tourmaline, spodumène et des traces de béryl. La minéralisation en spodumène, généralement décimétrique, atteint souvent jusqu'à 50 % du contenu minéralogique modal.

Cette campagne de forage inaugurale a réussi à augmenter l'étendue des pegmatites minéralisées sur une distance combinée de 1,5 km et démontre une excellente continuité avec plusieurs zones à haute teneur recoupées à ce jour. Tous les dykes de pegmatite restent ouverts dans toutes les directions. Par ailleurs, plusieurs autres pegmatites à spodumène affleurantes n'ont pas encore été vérifiées par forage.

Le dyke de pegmatite MR-3 recoupé dans la zone Centrale montre des épaisseurs significatives, atteignant 50,6 m à 1,03 % Li₂O (MR-23-07) avec un pendage modéré d'environ 50 degrés vers le sud, de telle sorte que l'épaisseur réelle est estimée à 95 % dans tous les sondages présentés. Le dyke principal dans la zone Centrale est orienté au nord-est et atteint la surface où il peut être suivi de façon continue sur plus de 400 m, avec une épaisseur continue de plus de 40 m et une teneur moyenne d'environ 1,00 %. Jusqu'à présent, le dyke principal dans la zone Centrale est défini par six sondages (MR-23-05 à 07 et MR-23-09 à 12) et reste ouvert dans toutes les directions.

Un deuxième dyke non cartographié (MR-3A) a été identifié dans le sondage MR-23-08, marquant la première découverte à l'aveugle d'un dyke de pegmatite sur le projet Mirage. Le sondage n'a que partiellement recoupé la bordure du dyke et n'est pas représentatif de la teneur ni de l'épaisseur du dyke MR-3A.

Tableau 2 : Résultats complets obtenus à ce jour sur le projet Mirage

Sondage ID	Zone	Dyke	De (m)	À (m)	Longueur (m)	Li ₂ O%	Ta ₂ O ₅ (ppm)
MR-23-01	Nord	MR-1	40.00	64.5	24.5	2.2	228
<i>incl.</i>		MR-1	42.50	52.0	9.5	3.1	202
MR-23-02	Nord	MR-1	8.80	34.6	25.8	2.6	239
<i>incl.</i>		MR-1	8.80	23.0	14.2	3.1	268
MR-23-03	Nord	MR-2	23.30	29.5	6.2	1.1	227
MR-23-04	Nord	MR-2	27.80	30.3	2.5	0.5	141
MR-23-05	Centrale	MR-3	5.50	45.8	40.3	0.9	87
<i>incl.</i>		MR-3	5.50	15.5	10.0	1.5	99
<i>Incl.</i>		MR-3	39.50	45.8	6.3	1.2	148
MR-23-06	Centrale	MR-3	17.70	55.1	37.4	1.0	93
<i>incl.</i>		MR-3	42.60	48.1	5.5	2.2	135
MR-23-07	Centrale	MR-3	22.00	72.5	50.6	1.1	105

<i>incl.</i>		MR-3	30.70	43.2	12.5	1.8	192
MR-23-08	Centrale	MR-3A	10.60	12.7	2.1	0.3	112
MR-23-09	Centrale	MR-3	66.00	77.3	11.3	0.9	69
MR-23-10	Centrale	MR-3	39.40	87.2	47.8	1.0	80
<i>incl.</i>		MR-3	39.40	52.4	13.0	1.3	81
<i>Incl.</i>		MR-3	79.40	87.2	7.8	1.6	73
MR-23-11	Centrale	MR-3	83.80	118.6	34.9	1.0	117
<i>incl.</i>		MR-3	98.70	106.0	7.3	1.8	136
MR-23-12	Centrale	MR-3	92.00	133.1	41.1	1.0	94
<i>incl.</i>		MR-3	103.00	109.0	6.0	2.5	203
MR-23-13	Sud	MR-4	25.30	35.7	10.4	1.5	171
MR-23-14	Sud	MR-4	46.50	62.7	16.2	2.8	98
<i>incl.</i>		MR-4	52.50	62.0	9.5	3.3	113
MR-23-13	Sud	MR-4A	25.3	35.7	10.4	1.45	171
MR-23-15	Sud	MR-4A	91.3	104.7	15.7	2.09	49
MR-23-16	Sud	MR-4A	95.9	109.3	13.4	2.88	86
MR-23-17	Sud	MR-4A	76.0	90.1	14.1	2.24	65
MR-23-18	Sud	MR-4A	87.8	100.1	12.3	2.06	112
MR-23-19	Sud	MR-4A	68.1	82.1	14.0	2.92	70
MR-23-20	Sud	MR-4A	76.9	84.4	7.5	1.55	97
MR-23-21	Sud	MR-4A	70.9	73.0	2.1	2.23	83
MR-23-25	Sud	MR-4A	44.7	53.6	9.0	2.57	77
MR-23-26	Sud	MR-4A	49.9	60.4	10.6	3.28	166
MR-23-27	Sud	MR-4B	107.7	113.6	5.8	0.03	173
MR-23-28	Est	MR-6	3.75	40.9	37.2	1.80	154
MR-23-29	Est	MR-5	2.6	34.8	32.2	1.55	168
MR-23-30	Est	MR-5	1.7	26.2	24.6	1.75	143
MR-23-31	Sud-Est	MR-6A	15.1	16.4	1.3	0.78	298
<i>et</i>		MR-6A	28.4	33.7	5.3	1.50	325
<i>et</i>		MR-6B	42.4	46.6	4.2	1.13	198
<i>et</i>		MR-6C	54.2	56.4	2.2	1.01	314
MR-23-32	Sud-Est	MR-6A	27.2	35.5	8.3	0.67	173
<i>et</i>		MR-6A	43.4	46.0	2.6	1.55	260
<i>et</i>		MR-6C	52.9	55.9	3.0	0.30	233
MR-23-33	Centrale	MR-7	140.2	144.4	4.2	1.85	243
<i>et</i>			159.1	162.2	3.1	0.74	349
<i>et</i>			163.7	164.5	0.8	1.23	348
<i>et</i>			170.2	171.0	0.8	0.95	847
<i>et</i>			186.1	188.7	2.6	1.05	305
<i>et</i>			191.4	192.3	0.9	0.63	352
<i>et</i>			196.7	203.7	7.0	1.38	316
<i>et</i>			218.2	220.2	2.0	1.77	235

<i>et</i>			232.4	234.9	2.5	1.43	250
MR-23-34	Sud	MR-4B	76.7	79.3	2.6	2.65	245
MR-23-35	Centrale	MR-3A	34.5	46.0	11.5	1.10	90
MR-23-36	Sud-Est	MR-7	38.5	42.0	3.5	1.30	272
<i>et</i>			175.9	178.2	2.3	1.02	298
<i>et</i>			226.0	234.6	8.6	0.60	149

Quatre sondages peu profonds ont été forés dans la zone Nord (MR-23-01 à MR-23-04). Tous les sondages ont recoupé deux dykes de pegmatite à spodumène, MR-1 et MR-2. Deux sondages, MR-23-01 et MR-23-02, ont livré des intervalles à haute teneur : 24,5 m à 2,18 % Li_2O et 25,8 m à 2,57 % Li_2O , respectivement. Le dyke MR-1 serait incliné vers le nord, mais l'épaisseur réelle est estimée à 90 % de la longueur dans l'axe de forage. Les deux dykes restent ouverts dans toutes les directions. De plus, trois autres affleurements de pegmatite à spodumène situés jusqu'à 1 km plus à l'est n'ont pas encore été vérifiés par forage dans la zone Nord.

Les résultats préliminaires en provenance de la zone Sud, tous du dyke de pegmatite MR-4, montrent aussi une minéralisation significative à haute teneur située près de la surface. Le dyke a été suivi en continu par forage sur plus de 750 m avec un pendage modéré de 45 degrés vers le sud. Neuf des dix sondages forés sur le dyke MR-4 ont recoupé de la pegmatite à spodumène à haute teneur (>2,0 % Li_2O) et montrent une continuité et des largeurs excellentes. L'épaisseur réelle est estimée à 95 % de la longueur dans l'axe de forage. MR-4 a maintenant été foré de la surface jusqu'à faible profondeur, à moins de 100 m de profondeur verticale, sur une étendue latérale de plus de 600 m. Le dyke suit un contact stratigraphique entre métasédiments et metabasaltes, modérément incliné vers le sud-est à 45 degrés. La projection en surface du dyke est caractérisée par une étroite dépression topographique et affleure sur une partie de son étendue latérale. Les sondages MR-23-21 et MR-23-22 (aucune pegmatite recoupée dans ce dernier), tous deux implantés à l'extrémité sud-ouest du programme actuel, n'ont pas recoupé de dyke au contact, suggérant un pincement potentiel du dyke MR-4 dans ce secteur. Toutefois, la présence d'un mince dyke minéralisé dans le metabasalte indique que la zone Sud reste ouverte au sud-ouest. M-4 reste ouverte vers le nord-est et en profondeur.

Deux sondages (MR-23-23 et -24), situés à 350 m au sud de la découverte initiale de la pegmatite MR-4 en affleurement, testaient la projection en aval-pendage près de l'extrémité sud-ouest mais n'ont pas atteint les contacts stratigraphiques. Les deux sondages ont été interrompus avant d'atteindre leur cible vers la fin de la saison de forage automnale afin de permettre l'achèvement du programme et seront prolongés lors de la campagne de forage de l'hiver 2024.

Le 18 janvier 2024, la Société a reçu du laboratoire le dernier lot de résultats d'analyse pour 10 sondages de son premier programme de forage au projet Mirage. Les intersections présentées lors de cette annonce confirment la découverte de plusieurs nouvelles minéralisations en lithium dans des pegmatites à spodumène dans la zone Centrale. Parmi celles-ci, MR-5 et MR-6 sont décrites ci-dessous.

Dyke MR-6

Le dyke à haute teneur MR-6 est défini par trois sondages forés en éventail qui ont livré des valeurs de 1,80 % Li_2O sur 37,2 m (MR-23-28), 1,55 % Li_2O sur 32,2 m (MR-23-29) et 1,75 % Li_2O sur 24,6 m (MR-23-30). Comme tous les sondages ont débuté dans la pegmatite, l'épaisseur réelle du dyke n'est pas connue mais serait présumément supérieure à 32 m. Le dyke atteint la surface et est interprété comme étant faiblement incliné à 15 degrés vers le sud-est. Jusqu'à maintenant, le dyke a été cartographié en surface sur une distance de 110 m et suivi dans l'axe de pendage sur plus de 100 m. Le dyke MR-6 est situé environ 500 m au nord-est, dans la continuité de MR-3, où la Société a annoncé plusieurs intersections de plus de 40 m de pegmatite minéralisée à des teneurs de plus de 1 % Li_2O . Toutefois, en raison des teneurs nettement plus élevées et du pendage beaucoup plus faible, pour l'instant, il est présumé qu'il s'agit d'un dyke distinct. Aucun forage n'a été effectué entre les deux dykes et MR-6 reste ouvert dans toutes les directions.

Dyke MR-5

Le dyke MR-5 est situé environ 100 m au sud du dyke MR-3 et a livré des valeurs de 1,1 % Li_2O sur 11,5 m (MR-23-35) au sein d'une zone pegmatitique plus large de 22 m. L'épaisseur réelle est estimée à 95 % de la longueur dans l'axe de forage. Le sondage MR-23-35 a été foré en suivi du dyke recoupé dans le sondage MR-23-08 et serait présumément faiblement incliné à 25 degrés vers le sud-est. MR-5 n'affleure pas en surface et reste ouvert dans toutes les directions. La proximité de MR-5 au dyke MR-3 indique potentiellement que la structure serait favorable à l'empilement.

Au sud de MR-6, un corridor de déformation majeur orienté NE-SO traverse le projet Mirage. Au total, quatre sondages (MR-23-31, -32, -33, -36) ont été forés pour tester ce corridor. En contraste aux autres sondages forés sur le projet, les dykes contenant du spodumène y sont plus étroits mais montrent de multiples empilements sur de plus grandes épaisseurs et conservent leur caractère à haute teneur.

Les sondages MR-23-31 et -32 avaient pour but de vérifier quatre petits affleurements de pegmatite à spodumène cartographiés en 2023. Les deux sondages ont recoupé six intervalles semi-continus de petits (<10 m) dykes de pegmatite à spodumène empilés, faiblement inclinés à 30 degrés vers le sud-est, sur environ 40 m à une profondeur verticale de 40 et 60 m respectivement dans les sondages MR-23-31 et MR-23-32. Ces dykes sont situés à proximité du contact entre metabasaltes et métasédiments et le recoupent à un angle élevé; les dykes restent tous ouverts dans toutes les directions. L'intervalle le plus significatif a livré des valeurs de 1,50 % Li_2O sur 5,3 m et de 1,13 % Li_2O sur 4,2 m dans le sondage MR-23-31, respectivement à 23 m et 33 m de profondeur verticale sous la surface.

Dans la partie sud-est de la zone Centrale, au sud des sondages MR-23-31 et -32, les sondages MR-23-33 et MR-23-36 ont été forés à l'aveugle, et ont recoupé une série d'intervalles de pegmatite, principalement encaissés dans des metabasaltes. MR-23-33 a rencontré pas moins de 9 intervalles distincts de dykes de pegmatite à spodumène (<10 m) de 140,2 à 234,9 m le long du trou, avant d'être arrêté à 240 m. L'essaim de dykes de pegmatite représentait environ 32 % de l'intervalle de 95 m. De la minéralisation et des résultats similaires ont été observés dans le sondage MR-23-36, situé à 150 m latéralement vers l'ouest.

Programme de forage 2024

Le 22 janvier 2024, la Société a annoncé le début de la phase II de la campagne de forage (« Campagne de forage d'hiver à Mirage ») sur le projet Mirage. Le programme de forage d'hiver cible les extensions des dykes de pegmatite connus (MR-1 à MR-6) et de nouveaux affleurements potentiels qui restent à évaluer par forage. La Campagne de forage d'hiver sera opérée depuis un nouveau camp situé le long de la route Transtaïga.

La campagne est attendue à être complétée d'ici une période d'environ trois mois. L'objectif principale de cette campagne est de démontrer le potentiel de haut tonnage en espaçant les trous de forage là où la Société a précédemment obtenu des valeurs de lithium de haute teneur sur des épaisseurs significatives. Les trous de forage sont répartis sur les 2,8 km de longueur connue afin de tester l'ensemble de l'essaim de dykes de pegmatite contenant du spodumène. La campagne étudiera également l'ensemble de la disposition géologique de l'essaim de dykes jusqu'à une profondeur verticale de 250 m. Le projet Mirage comprend actuellement plus de dix pegmatites à spodumène atteignant la surface, de largeurs et de teneurs variables et réparties sur une vaste zone de 2,8 par 2,0 km, dont seulement six ont été forées et qui sont toutes ouvertes dans de multiples directions avec un potentiel de croissance substantiel.

Le 21 février 2024, Brunswick Exploration a annoncé le commencement de la construction d'une route hivernale pour une campagne de forage (la « Campagne Elrond ») sur le projet Elrond. Cette première campagne de forage va débuter en mars et testera la pegmatite à spodumène Arwen, qui a été découverte par prospection en septembre 2023. L'indice Arwen et la propriété Elrond n'ont jamais fait l'objet de travaux de forage.

La pegmatite d'Arwen est exposée sur une superficie de 250 m par 100 m, et pente faiblement vers le nord. L'affleurement est bien minéralisé et trois échantillons représentatifs sélectionnés ont livré des valeurs entre 1 et 3% Li₂O. La pegmatite reste ouverte dans toutes les directions (voir le communiqué de presse daté du 3 octobre 2023). Avant la campagne de forage, un levé aéromagnétique à haute résolution a été réalisé à l'automne 2023 et suggère que l'indice Arwen est situé dans un corridor structural favorable de 4 km de long par 500 m de large. Le secteur d'intérêt est situé à proximité d'infrastructures puisque la cible se trouve à environ 12 km de la route Billy-Diamond, et les travaux de forage seront effectués au sol via une route hivernale.

Projet Pontiac Lithium

Le 3 mars 2022, Exploration Brunswick a annoncé le jalonnement de plusieurs blocs de claims en terrain favorable répartis dans la partie sud de la région de l'Abitibi au Québec. En tout, 618 claims (35 440 hectares) ont été acquis et sont regroupés sous le projet Pontiac Lithium. Les claims couvrent des intrusions pegmatitiques connues, qui sont les roches encaissantes du spodumène, le minerai de lithium de roche dure le plus commun et ayant la plus grande valeur commerciale. Tous les claims sont situés dans la Province géologique du Pontiac, au sud de la Faille de Cadillac-Larder Lake, et sont accessibles par la route à partir de Rouyn-Noranda, Malartic ou Val-d'Or. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,8 million \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété liés à des zones spécifiques à des endroits que les permis ne devraient pas être renouvelés ou que la Société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur recouvrable.

Projet North Shore Lithium

Le 19 avril 2022, la Société a annoncé l'acquisition du projet North Shore Lithium (300 claims, 16 121 ha), près de Havre-Saint-Pierre au Québec. Ce groupe de claims inclut une entente d'option avec Kintavar Exploration Inc. (« Kintavar ») pour leur propriété BJB. Le 12 août 2022, la Société a signé une entente d'option afin d'acquérir une participation de 100 % de la propriété BJB. Dans le cadre de cette entente d'option, la Société a versé un paiement initial de 45 000 \$ en espèces en octobre 2022.

Les travaux sur le terrain ont commencé en juin 2022 avec le déploiement de deux équipes. À l'époque, les travaux prévus ciblaient initialement les projets Pontiac et North Shore Lithium en raison des excellentes infrastructures et des pegmatites facilement accessibles. Les travaux de prospection planifiés ont été finalisés au T4-2022.

En septembre 2023, Kintavar a été informé qu'Exploration Brunswick avait décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,4 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques à des endroits que les permis ne devraient pas être renouvelés ou que la Société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur recouvrable.

Ontario

Projet Hearst

Le 3 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait jalonné et pris des options visant le projet Hearst (226 claims, 29 805 ha). Le groupe de claims inclut deux ententes d'option; l'entente d'option Lowther Pegmatite (signée le 21 septembre 2022) et l'option Lowther Régional (datée du 27 septembre 2022). De plus, la Société a jalonné plus de 10 900 ha avec une quantité appréciable d'affleurements et un accès par des chemins forestiers, à près de 70 km au nord de Kenora, pour former le projet Campfire. Cette position de terrain a été ciblée en fonction des environnements géologiques privilégiés et des données historiques de sédiments de lacs. Le projet Campfire est situé au sein de la ceinture d'English River où se trouve la mine Tanco (la seule mine de lithium en production au Canada) et à près de 25 km à l'est du gîte de lithium de Separation Rapids.

Le 24 avril 2023, Brunswick Exploration a annoncé qu'elle a amorcé un programme de forage et de décapage sur le projet Hearst. Un premier programme de forage au diamant de 1000 m a été planifié afin de tester l'extension latérale et en profondeur de la pegmatite à spodumène Decoy ainsi que les pegmatites Mantis et Firefly récemment découvertes. Ces trois pegmatites évoluées affleurent en surface, ce qui permet un forage efficient et abordable à proximité d'infrastructures de soutien. Firefly et Mantis sont des pegmatites évoluées qui présentent une minéralogie et des signatures pXRF similaires à celles de la pegmatite à spodumène Decoy (la « pegmatite Decoy »), bien qu'elles ne présentent actuellement aucune minéralisation en lithium exposée en surface.

Un programme de forage au diamant totalisant 565 m (5 sondages) a été complété sur le projet Hearst afin de déterminer la profondeur et l'étendue latérale de la pegmatite enrichie en lithium Decoy. Deux sondages en ciseaux ont été forés sous l'expression en surface de la zone à spodumène, suivis de sondages espacés de 25, 50 et 100 m latéralement vers l'est. La zone à spodumène Decoy est interprétée comme une lentille qui se pince en profondeur et la pegmatite elle-même a une étendue latérale presque équivalente à son expression en surface de 65 m, tel que confirmé par forage. Seul le sondage 23-Decoy-02 a recoupé la pegmatite Decoy, sur 13,4 m, mais n'a pas livré de résultats d'analyse significatifs en lithium.

À environ 2 km au sud-ouest de Decoy, les travaux de décapage à Firefly et Mantis ont confirmé des résultats pXRF similaires à Decoy, toutefois, aucune minéralisation en spodumène n'a été identifiée. Au fur et à mesure que les travaux de coupe de bois et le traçage de routes progresseront, l'accès s'améliorera considérablement ainsi que le nombre d'affleurements exposés et des travaux de prospection additionnels pourront être effectués le long du corridor évolué de 8 km tout en investiguant d'autres pegmatites historiquement cartographiées et des cibles nouvellement identifiées par lidar dans l'ensemble des terrains détenus.

Le 28 août 2023, la Société a annoncé qu'avec la découverte du projet Mirage, toutes les activités en Ontario ont été suspendues afin de redéployer et de reorienter tous les efforts vers les projets d'Exploration Brunswick dans la région de la Baie-James.

La Société a avisé les détenteurs des propriétés Lowther Pegmatite et Lowther Régional qu'Exploration Brunswick avait décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,7 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés.

Terre-Neuve

Le 17 mai 2022, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims (1 327 claims; 33 093 ha) dans la partie sud de Terre-Neuve, comprenant trois secteurs de projet à Terre-Neuve. Les propriétés couvrent plus d'une quarantaine de pegmatites de type S cartographiées mais qui n'ont jamais été explorées pour le lithium. Les claims ont été jalonnés en se basant sur les environnements géologiques privilégiés, les échantillons de tills et de roches du gouvernement terre-neuvien, la cartographie historique et les rapports statutaires. Ces secteurs de projets se trouvent également à proximité immédiate de la limite entre les terranes Avalon et Gander qui s'étend de Piedmont Lithium dans les Carolines, jusqu'à la région riche en étain des Cornouailles au Royaume-Uni. Les travaux de prospection ont été complétés à la fin de juillet 2022. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,4 million \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété liés à des zones spécifiques à des endroits que les permis ne devraient pas être renouvelés ou que la Société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur recouvrable.

Nouvelle-Écosse

Le 22 mars 2022, la Société a jalonné le projet du Batholite de South Mountain (le « projet SMB ») dans la partie centre-ouest de la Nouvelle-Écosse. Cette propriété est constituée de plusieurs groupes de claims totalisant 115 837 ha et est située à environ 30 km à l'ouest de Halifax. Les travaux de prospection ont débuté au T2-2022 et ont été complétés à la fin de décembre 2022.

En plus du projet SMB, la Société a acquis 60 claims (971 ha) situés près de New Ross en Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une entente d'acquisition avec un prospecteur local en contrepartie de paiements totalisant 15 000 \$ en espèces et 100 000 actions ordinaires. De plus, Exploration Brunswick a accordé une redevance de 2 % NSR sur ces claims dont la première moitié (1 %) de la redevance NSR peut être rachetée pour la somme de 1,0 million \$. Par ailleurs, dix claims supplémentaires (6 172 ha) ont été achetés auprès d'un autre prospecteur en contrepartie d'un paiement forfaitaire de 5 715 \$ dans le secteur New Ross. De plus, trois claims (890 ha) ont été acquis par jalonnement sur carte près du secteur Caledonia dans l'est de la Nouvelle-Écosse.

Ces propriétés ont été stratégiquement acquises afin d'évaluer le potentiel des indices historiques découverts entre les années 1890 et 1960 montrant des valeurs anormales en lithium et en étain dans des trous de forage, des échantillons choisis et des échantillons de sols, associées à des zones de greisen et des dykes pegmatitiques. De la prospection et de l'échantillonnage de sols ont été complétés en septembre 2022. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,3 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques à des endroits que les permis ne devraient pas être renouvelés ou que la Société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur recouvrable.

Nouveau-Brunswick

Le 2 décembre 2021, la Société a jalonné plusieurs claims dans la partie centrale et le sud-est du Nouveau-Brunswick, collectivement regroupés dans les projets Caledonia et Catamaran. Les propriétés sont situées à environ 30 km au sud de Moncton et à 15 km à l'ouest de Doaktown. Le 14 mars 2022, la Société a jalonné d'autres groupes de claims dans la partie centrale du Nouveau-Brunswick. Ces propriétés s'ajoutent au projet Catamaran et englobent le projet Hawkshaw situé à environ 30 km au sud-est de Plaster Rock et à 24 km au nord-ouest de Fredericton. De la prospection et un programme régional de tills ont été complétés en septembre 2022. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,1 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques à des endroits que les permis ne devraient pas être renouvelés ou que la Société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur recouvrable.

Saskatchewan

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims en Saskatchewan, répartis entre le projet Trans-Hudson et le projet du Lac Athabasca.

Le projet Trans-Hudson (36 claims, 79 892 ha) est situé autour et entre les communautés de Creighton, La Ronge et Southend dans le centre de la Saskatchewan. Ces propriétés renferment 124 pegmatites cartographiées et interprétées d'une étendue latérale entre 0,5 et 14,5 km chacune. Les pegmatites ont été jalonnées en se basant sur les environnements géologiques privilégiés, la géochimie historique et la cartographie historique. Il est important de noter qu'elles ont fait l'objet de peu ou pas d'exploration pour le lithium. L'Orogène trans-hudsonien se compose d'une série de ceintures volcaniques et métasédimentaires paléoprotérozoïques qui relient les cratons archéens du Supérieur, de Hearne-Rae et du Wyoming. Cet assemblage renferme de nombreuses unités de volcanites mafiques, volcanites felsiques, granitoïdes, gneiss, roches métasédimentaires, quartzites, marbres et pegmatites. Plusieurs pegmatites sont décrites comme étant de couleur blanche et contenant du béryl, de la tourmaline, du grenat et/ou de la muscovite, ce qui indique qu'elles sont de type-S et qu'elles présentent un potentiel pour une minéralisation de type LCT.

Le projet du Lac Athabasca (1 claim, 1 386 ha) est situé à environ 75 km à l'ouest d'Uranium City, près de la frontière avec l'Alberta. La propriété contient deux pegmatites cartographiées d'une longueur d'environ 1 500 m. Le claim a été jalonné en se basant sur les environnements géologiques privilégiés et la cartographie historique, et n'a fait l'objet d'aucune exploration antérieure pour le lithium.

La Société a aussi jalonné 48 000 ha de plus au sein des projets Trans-Hudson et Lac Athabasca. Ces claims ont été jalonnés en fonction de leur grande concentration d'affleurements, des environnements géologiques privilégiés, de la géochimie et des pegmatites interprétées et historiquement cartographiées.

Le 22 février 2023, la Société a signé une entente d'option avec Searchlight Resources Inc. (« Searchlight ») visant le projet Hanson Lake, situé à environ 55 km à l'ouest de Creighton en Saskatchewan, à moins de 2 km d'une route majeure. Ce projet couvre quatre pegmatites à spodumène encaissées au sein d'un champ de pegmatites beaucoup plus vaste, dont aucune n'a été vérifiée par forage.

Le projet Hanson Lake est situé entre les lacs Hanson et Jan en Saskatchewan et est traversé par la route 106 qui relie Creighton au sud-ouest de la Saskatchewan. Le groupe de claims renferme 57 pegmatites de type-S cartographiées d'une étendue latérale entre 0,5 et 2,2 km chacune. Le champ de pegmatites de Hanson Lake est connu depuis les années 1960 mais l'exploration visait son potentiel en béryllium, tantale et autres métaux des terres rares. Le champ de pegmatites est situé au sein d'un corridor de 8 km par 3 km qui fait partie de la suite granitique-pegmatitique de Jan Lake de plus grande envergure, laquelle est présente dans tout l'assemblage. La majeure partie de ce projet n'a pas été cartographiée en détail et aucune des pegmatites n'a été systématiquement échantillonnée ou forée pour le lithium. Du spodumène a été observé dans quatre différentes pegmatites, dont la plus grande atteint jusqu'à 16 m de large par près de 550 m d'étendue latérale.

Le 20 mars 2023, la Société a signé une entente d'option avec EPL afin d'acquérir trois claims miniers additionnels situés à environ 55 km à l'ouest de Creighton (Saskatchewan), adjacents au projet Hanson Lake.

Les équipes de prospection n'ont pas réussi à localiser les indices de spodumène historiquement cartographiés dans le champ de pegmatites de Hanson Lake. La plupart des dykes dans la région ont livré des résultats pXRF décevants et se sont avérés non évolués dans l'ensemble. Par conséquent, la décision a été prise de mettre fin aux ententes d'option avec Searchlight et EPL dans le secteur de Hanson Lake. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,2 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques à des endroits que les permis ne devraient pas être renouvelés ou que la Société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur recouvrable. La Société n'a pas encore visité le projet du Lac Athabasca et évalue les prochaines étapes à venir pour les propriétés du projet Trans-Hudson.

Manitoba

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de groupes de claims dans le secteur de Lynn Lake au Manitoba (le « projet Lynn Lake »). La Société a déposé trois demandes de permis d'exploration minière (27 163 ha), à environ 20 km au nord-ouest de Lynn Lake, près de la frontière avec la Saskatchewan. Le projet Lynn Lake renferme neuf pegmatites cartographiées d'une étendue latérale entre 500 et 8 500 m chacune. Les claims ont été jalonnés en se basant sur les environnements géologiques privilégiés et la cartographie historique, et ont fait l'objet de peu ou pas d'exploration pour le lithium.

La Société a aussi jalonné 38 000 ha de terrains supplémentaires à travers la ceinture trans-hudsonienne au Manitoba en se basant sur les environnements géologiques, la géochimie historique ainsi que la présence de pegmatites cartographiées et interprétées. Parmi ces pegmatites nouvellement acquises, une douzaine sont exposées sur une étendue latérale de 500 à 6 000 m.

Des travaux de prospection ont été effectués sur tous les claims et aucune découverte d'importance n'a eu lieu. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,3 million \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques à des endroits que les permis ne devraient pas être renouvelés ou que la Société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur recouvrable.

4. INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE CHOISIE

Un résumé de l'information financière annuelle sélectionnée pour les exercices terminés les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 est présenté ci-dessous :

	2023	2022	2021
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 194 726	8 053 328	1 489 286
Fonds de roulement	12 052 865	7 010 524	1 231 015
Total des actifs	23 686 622	11 559 122	6 288 401
Total des passifs financiers non courants	-	42 500	386 779
Investissements en actifs d'exploration et d'évaluation	9 183 497	3 841 277	2 884 862
Gain à la vente des filiales africaines	-	-	1 107 256
Total des produits	-	-	-
(Perte nette) résultat net	(5 200 721)	(5 551 387)	(64 187)
Perte par action de base et diluée – activités poursuivies	0,03	0,04	0,01
Dividende par action	-	-	-

Durant ces exercices, les variations du fonds de roulement reflètent les financements réalisés durant les périodes, contrebalancés par les investissements dans les actifs d'E&E et les charges d'exploitation. Pour tous les exercices, la perte nette se compose principalement de dépenses d'exploitation comme des frais de consultation et de rémunération (incluant la rémunération fondée sur des actions et des frais de gestion), des honoraires professionnels, des frais de déplacement et d'autres frais de bureau et administratifs. De plus, les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 comprennent des charges de dépréciation à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation.

5. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercice terminé le 31 décembre 2023 (« CA-2023 »)

La Société a subi une perte nette de 5,2 millions \$ au CA-2023, comparativement à une perte nette de 5,6 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (« CA-2022 »).

La perte nette avant impôts au CA-2023 a totalisé 5,9 millions \$ et a augmenté de 0,2 million \$ par rapport au CA-2022. Au CA-2023, la Société a connu une hausse de ses frais administratifs (1,4 million \$) en raison du plus grand nombre d'employés, comparativement au CA-2022, ainsi que du niveau d'activité plus élevé. La rémunération fondée sur des actions a aussi augmenté (0,5 million \$) en raison du nombre plus important d'options d'achat d'actions acquises au CA-2023 comparativement au CA-2022. Ces augmentations ont été partiellement compensées par une diminution des charges de dépréciation engagées au CA-2023 (3,1 millions \$) comparativement au CA-2022 (4,3 millions \$).

De plus, Exploration Brunswick a réalisé un produit d'intérêt de 0,6 million \$ au CA-2023 (0,1 million \$ au CA-2022), l'augmentation résultant de la hausse des taux d'intérêt et la hausse des liquidités détenues comparativement au CA-2022. Le produit lié à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives au CA-2023 s'est élevé à 0,7 million \$ (0,1 million \$ au CA-2022).

6. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT EN CAPITAL

Au 31 décembre 2023, la Société disposait d'un fonds de roulement de 12,1 millions \$ comparativement à un fonds de roulement de 7,0 millions \$ au 31 décembre 2022. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 12,2 millions \$ au 31 décembre 2023, comparativement à 8,1 millions \$ au 31 décembre 2022.

L'augmentation de 4,1 millions \$ de la situation de la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société au CA-2023 reflète les financements clôturés au CA-2023 pour un produit net global de 14,0 millions \$. De plus, au cours du CA-2023, des bons de souscription ont été exercés, procurant à la Société un montant de 0,9 million \$. Ces entrées de trésorerie sont partiellement contrebalancées par des investissements dans des activités d'exploration et d'évaluation (9,2 millions \$), ainsi que des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'exploitation (1,7 million \$).

La Société n'a pas d'historique de revenus provenant de ses activités d'exploitation. La Société n'est en production commerciale sur aucune de ses propriétés minières et, par conséquent, ne génère pas de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La Société prévoit qu'elle aura des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation au cours des années à venir.

La Société a, dans le passé, financé ses activités en levant des capitaux au moyen d'émissions d'actions. Jusqu'à ce qu'Exploration Brunswick puisse générer une position de trésorerie positive afin de financer ses programmes d'exploration, la Société continuera de dépendre des marchés boursiers pour lever des capitaux, en plus d'ajuster ses dépenses, de céder des actifs et d'obtenir d'autres sources de financement autres que des capitaux propres.

La Société estime qu'elle dispose de ressources de trésorerie suffisantes et de la capacité de lever des fonds pour faire face à ses frais généraux d'exploration et d'administration et maintenir ses activités d'exploration prévues pour les 12 prochains mois. Cependant, rien ne garantit que la Société soit en mesure de maintenir un fonds de roulement suffisant à l'avenir en raison des fluctuations du marché, de l'économie et des prix des matières premières. De plus, au cours des 12 prochains mois, le plan d'affaires de Brunswick Exploration dépend de la levée de fonds supplémentaires pour poursuivre l'exploration et le développement de ses projets.

Bien que la direction a réussi à obtenir du financement dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire dans le futur et que ces sources de financement seront disponibles pour l'entreprise ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société.

7. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 28 février 2024, la Société comptait 194 075 136 actions ordinaires émises et en circulation, 12 045 000 options d'achat d'actions (« options ») en circulation et 13 676 124 bons de souscription en circulation.

8. ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 28 février 2024, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

9. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En mai 2022, la Société a reçu 2,3 millions \$ suite à l'émission d'actions accréditatives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, cette obligation avait été complétée.

En décembre 2022, la Société a reçu 5,5 millions \$ suite à l'émission d'actions accréditatives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, cette obligation avait été complétée.

Le 17 novembre 2023, la Société a reçu un montant de 5,7 millions \$ suite à l'émission d'actions accréditatives pour lesquelles la Société renoncera aux déductions fiscales au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, un montant de 5,0 millions \$ reste à engager d'ici le 31 décembre 2024.

10. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres financiers est résumée ci-dessous :

(pour les trois mois terminés les)	31 décembre 2023	30 septembre 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 194 726	9 811 073	11 644 821	16 504 962
Placements à court terme	-	769 420	2 786 019	-
Fonds de roulement	12 052 866	9 723 506	13 284 228	15 659 871
Total des actifs	23 686 623	20 716 586	21 487 273	21 013 474
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	3 883 993	3 227 042	1 495 121	577 341
Total des produits	-	-	-	-
(Perte nette) résultat net	(2 543 113)	(1 313 087)	(745 449)	(489 679)
Perte nette par action ordinaire de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	(0,01)	(0,01)	(0,00)	(0,00)

(pour les trois mois terminés les)	31 décembre 2022	30 septembre 2022	30 juin 2022	31 mars 2022
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 053 328	4 287 180	2 952 697	801 448
Placements à court terme	-	-	-	-
Fonds de roulement	7 010 524	3 445 185	2 574 870	521 598
Total des actifs	11 559 122	7 931 315	7 988 762	5 795 556
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	1 376 649	990 205	659 131	815 292
Total des produits	-	-	-	-
(Perte nette) résultat net	(1 743 497)	(2 368 453)	(1 225 314)	(214 123)
(Perte nette) résultat net par action ordinaire de base et dilué(e) ⁽ⁱⁱ⁾	(0,01)	(0,02)	(0,01)	(0,00)

(i) Incluant les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements.

(ii) La perte nette par action ordinaire est fondée sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de chaque période de déclaration, qui peut différer d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de la perte nette trimestrielle par action ordinaire peut ne pas être égale à la perte nette par action ordinaire depuis le début de l'exercice.

Les variations de la trésorerie et du fonds de roulement de la Société sont directement impactées par le niveau des investissements consentis pour les activités d'exploration et d'évaluation, la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, et les financements réalisés au cours des périodes. Au cours des huit derniers trimestres, la variation de la perte d'exploitation par trimestre a été affectée par le niveau d'activité de la Société. Les variations trimestrielles significatives (augmentation ou diminution) de la perte nette au cours des huit derniers trimestres s'expliquent principalement par le moment où les revenus hors trésorerie (tels que les gains sur les ventes d'actifs et les charges de dépréciation) ont été enregistrés.

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux membres de la direction comprennent les administrateurs et les dirigeants de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 :

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel (incluant les frais de gestion)	598 000	348 514
Rémunération fondée sur des actions	608 000	177 186
	<u>1 206 000</u>	<u>525 700</u>

Débtures convertibles (les « débtures »)

Le 27 septembre 2018, la Société a réalisé un placement privé sous forme de débtures convertibles pour un produit brut de 1,0 million \$ (le « capital »), avec une date d'échéance du 1^{er} septembre 2021 (la « date d'échéance »). Ces débtures portaient intérêt à un taux de 12 %, payable semestriellement le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année. Chaque débture a été convertible à tout moment avant la date d'échéance, à la discrétion du souscripteur (le « souscripteur »), en actions ordinaires à un prix de conversion de 0,40 \$ par action ordinaire.

En septembre 2021, la Société et le souscripteur ont convenu d'un calendrier de remboursement (la « modification ») du capital et des intérêts dus à la date d'échéance. Les deux parties ont convenu que la Société remboursera le solde en trois versements annuels et aucun intérêt supplémentaire ne s'appliquera aux débentures après la date d'échéance. La Société a comptabilisé un gain de 0,1 million \$ sur la modification dans l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Le premier paiement a été effectué en novembre 2021.

Le 10 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente visant le règlement d'une dette afin de régler une créance de 333 333 \$ exigible en novembre 2022 en lien avec les débentures, en procédant à l'émission de 952 380 actions ordinaires à un prix d'émission réputé de 0,35 \$ par action ordinaire au souscripteur.

Le 11 mai 2023, la Société a annoncé la signature d'une entente de règlement de dette avec le souscripteur, afin de régler le montant résiduel de 333 333 \$ exigible en lien avec les débentures, en procédant à l'émission de 444 444 actions ordinaires à un prix d'émission réputé de 0,75 \$ par action ordinaire.

Autres transactions entre parties liées

Le 25 avril 2023, Exploration Brunswick a attribué des options d'achat d'actions incitatives à certains administrateurs, dirigeants, employés clés et consultants clés leur permettant d'acheter un nombre global de jusqu'à 2 250 000 actions ordinaires, lesquelles seront acquises sur une période de trois ans et auront une durée de cinq ans à un prix d'exercice de 0,83 \$ par action ordinaire.

Le 22 décembre 2023, Exploration Brunswick a attribué des options d'achat d'actions incitatives à certains dirigeants et consultants clés leur permettant d'acheter un nombre global de jusqu'à 150 000 actions ordinaires, lesquelles seront acquises sur une période de trois ans et auront une durée de cinq ans à un prix d'exercice de 0,80 \$ par action ordinaire.

Le 2 février 2024, la Société a octroyé des options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et aux consultants pour acheter jusqu'à un total de 2 845 000 actions ordinaires. Les attributions sont assujetties à une période d'acquisition de trois ans et à une durée de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,60 \$ par action ordinaire.

12. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT

Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

Le 9 mars 2023, la Société a clôturé le financement de mars pour un produit brut global de 7,5 millions \$. Dans le cadre du financement de mars, la Société a vendu 8 823 530 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription conférant au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026. En contrepartie de leurs services en lien avec le financement de mars, les preneurs fermes ont reçu des commissions en espèces d'un montant global équivalant à 6 % du produit brut amassé et 264 705 bons de souscription de courtage (chacun, un « bon de souscription de courtage »). Chaque bon de souscription de courtage conférera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026. En lien avec le financement de mars, les frais d'émission d'actions ont totalisé 0,9 million \$.

Le 24 mars 2023, la Société a clôturé la première tranche du placement de mars pour un produit brut global de 1,5 million \$, consistant en l'émission de 1 757 295 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture de ce financement.

La clôture de la deuxième tranche du placement de mars a eu lieu le 31 mars 2023, pour un produit brut additionnel de 0,6 million \$, consistant en l'émission de 691 177 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pendant une période de 36 mois suivant le 31 mars 2023.

En lien avec le placement de mars, Exploration Brunswick a émis 7 500 bons de souscription de rémunération (chacun, un « bon de souscription de rémunération »). Chaque bon de souscription de rémunération confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 24 mars 2026. En lien avec le placement de mars, les frais d'émission d'actions ont totalisé 0,1 million \$.

Le 17 novembre 2023, la Société a clôturé le placement de novembre pour un produit brut global de 5,7 millions \$ provenant de la vente de :

- 1 519 057 actions ordinaires vendues à des investisseurs québécois à titre d'« actions accréditatives » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « Loi de l'impôt ») et de la Loi sur les impôts du Québec (chacune, une « action accréditative québécoise ») au prix de 1,15 \$ par action accréditative québécoise pour un produit brut de 1,7 million \$; et
- 3 593 714 actions ordinaires vendues à des investisseurs canadiens à titre d'« actions accréditatives » au sens de la Loi de l'impôt (chacune, une « action accréditative nationale ») au prix de 1,10 \$ par action accréditative nationale pour un produit brut de 4,0 millions \$.

En lien avec le placement de novembre, la Société a payé des frais d'intermédiation de 0,3 million \$ en espèces à des tiers sans lien de dépendance.

Le placement de novembre a été réalisé en vertu de dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et sous réserve de l'acceptation finale de la TSXV. Tous les titres émis dans le cadre du placement sont soumis à une période de rétention de 4 mois plus un jour expirant le 18 mars 2024, conformément à la législation applicable en valeurs mobilières.

Des initiés de la Société ont participé au placement de novembre et ont souscrit un total de 232 218 actions ordinaires.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un total cumulatif de 2 043 255 bons de souscription ont été exercés, générant un produit global d'environ 0,9 million \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un total cumulatif de 100 000 options ont été exercées, générant un produit global d'environ 21 000 \$.

Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Le 20 mai 2022, la Société a clôturé un placement privé par l'entremise d'un courtier visant un total de (i) 6 142 401 unités de la Société (chacune, une « unité ») au prix de 0,175 \$ par unité (le « financement par unités »), et (ii) 11 337 625 actions ordinaires (« actions accréditatives ») au prix de 0,20 \$ par action accréditative, pour un produit brut global de 3,3 millions \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Suivant la clôture des financements, chaque bon de souscription permettait à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,23 \$ pour une période de 24 mois. Le 21 juin 2022, la Société a prolongé la durée de ces bons de souscription de 12 mois, de telle sorte que les bons de souscription viendront désormais à échéance le 17 mai 2025.

Le 11 juillet 2022, la Société a complété le financement de juillet pour un produit brut global de 1,0 million \$, consistant en l'émission de 5 771 143 unités au prix de 0,175 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,23 \$ pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture du financement de juillet.

Le 22 décembre 2022, la Société a réalisé des placements privés (les « placements ») pour un produit brut global de 5,5 millions \$.

Dans le cadre du placement privé par l'entremise d'un courtier (le « placement par l'entremise d'un courtier »), la Société a amassé un produit brut de 5,0 millions \$ tiré de la vente des suivants :

- 2 666 667 unités accréditatives admissibles au Québec (chacune, une « unité accréditative admissible au Québec ») au prix de 0,75 \$ par unité accréditative admissible au Québec pour un produit brut de 2,0 millions \$; et
- 5 357 143 unités accréditatives de la Société (chacune, une « unité accréditative nationale ») au prix de 0,56 \$ par unité accréditative nationale pour un produit brut de 3,0 millions \$.

De façon concomitante, la Société a réalisé un placement privé sans intermédiaire, amassant un produit brut de 0,5 million \$ suivant la vente de 962 000 actions accréditatives au prix de 0,52 \$ par action accréditative.

Chaque unité accréditative nationale et unité accréditative admissible au Québec se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier confèrera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,75 \$ à tout moment au plus tard le 22 décembre 2025.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, un total cumulatif de 8 392 500 bons de souscription ont été exercés, générant un produit global d'environ 1,9 million \$.

13. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Le conseil a approuvé les états financiers le 28 février 2024.

14. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers, déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

15. FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les valeurs d'actions ordinaires de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits ci-dessous et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedarplus.ca), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Les facteurs de risque suivants pourraient ne pas constituer la liste définitive de tous les facteurs de risque liés à un investissement dans Exploration Brunswick ou liés à l'entreprise et aux activités d'Exploration Brunswick.

Conjoncture de l'industrie

L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques importants, et bien que les gains puissent être considérables si un gisement minéral est découvert, peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives. Toutes les propriétés d'Exploration Brunswick sont à l'étape de l'exploration. Exploration Brunswick n'a actuellement aucune propriété en exploitation. Son succès éventuel dépendra de sa capacité de générer des revenus à partir d'une propriété en exploitation.

La découverte de gisements minéraux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la qualification professionnelle du personnel responsable de l'exploration. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité aux infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatils; la réglementation gouvernementale, y compris celle qui s'applique aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. Dans le cas où Exploration Brunswick désirerait exploiter commercialement une de ses propriétés, l'effet réel de ces facteurs ne peut être prédit avec exactitude, mais une combinaison de ces facteurs peut faire en sorte qu'Exploration Brunswick n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi. Les activités d'Exploration Brunswick seront assujétiées à tous les risques et à tous les dangers liés normalement à l'exploration et au développement de gisements minéraux. Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues. Rien ne garantit que des quantités suffisantes de minéraux seront découvertes ni que l'une des propriétés d'Exploration Brunswick atteindra l'étape de la production commerciale.

Titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre de ses propriétés minières sur lesquelles elle mène actuellement des activités d'exploration et d'évaluation, conformément aux normes de l'industrie pour le stade actuel d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Société. Le titre de propriété peut être soumis à des accords antérieurs non enregistrés et être non conforme aux exigences réglementaires.

Changement climatique

Exploration Brunswick reconnaît que les changements climatiques sont une préoccupation internationale et communautaire qui peut affecter directement ou indirectement les activités et les opérations d'Exploration Brunswick. La hausse continue des températures moyennes mondiales a créé des changements divers aux climats régionaux à travers le monde, entraînant des risques pour les équipements et le personnel. Tous les paliers de gouvernements se tournent vers l'adoption de lois

visant à lutter contre les changements climatiques en réglementant les émissions de carbone et l'efficacité énergétique, entre autres choses. Là où de telles lois ont déjà été adoptées, la réglementation à l'égard des niveaux d'émissions et de l'efficacité énergétique devient de plus en plus sévère. L'industrie minière, en tant qu'émetteur important de gaz à effet de serre, est particulièrement exposée à cette réglementation. Les coûts engagés pour respecter ces exigences peuvent être compensés par une efficacité énergétique accrue ou des innovations technologiques; toutefois, rien ne garantit que la conformité à ces lois n'aura pas une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les phénomènes météorologiques extrêmes (comme une sécheresse ou un gel prolongé, des inondations plus fréquentes, des périodes plus intenses de précipitations et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, des incendies de forêt et d'autres conditions météorologiques défavorables) peuvent potentiellement perturber les opérations et les voies de transport. Des perturbations prolongées pourraient entraîner des interruptions de la production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les changements climatiques sont perçus comme une menace pour les communautés et les gouvernements du monde entier. Les parties prenantes pourraient exiger davantage en matière de réduction des émissions et demander aux sociétés minières de mieux gérer leur consommation de ressources ayant une incidence sur le climat (hydrocarbures, eau, etc.). Ceci pourrait attirer l'attention sociale sur les opérations et sur la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Questions de réglementation

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à la réglementation et à la législation des autorités gouvernementales. Ces activités peuvent être touchées à des degrés divers par les règlements gouvernementaux régissant la prospection et le développement, le contrôle des prix, les impôts, les normes du travail et la santé au travail, l'expropriation, la sécurité minière et autres sujets. L'exploration et la mise en marché sont assujetties aux différentes lois et aux différents règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en matière de protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière relativement au contrôle du déversement des eaux usées et à la divulgation des résultats de ce contrôle aux organismes de réglementation, à la réduction et à l'élimination de certains effets des activités minières dans le sol, l'eau et l'air, à la réhabilitation progressive des propriétés minières, à la gestion des matières et des matériaux dangereux et à la réduction du risque d'accident au travail.

Le défaut de respecter les lois et règlements applicables peut entraîner des amendes ou des pénalités civiles ou pénales ou des mesures coercitives, notamment des ordonnances rendues par les autorités de réglementation ou judiciaires interdisant ou réduisant les activités ou imposant des mesures correctrices, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de redressement, dont chacune pourrait entraîner des dépenses importantes. Exploration Brunswick peut également être tenue de compenser des parties privées pour la perte ou les dommages subis en raison d'un manquement aux lois, aux règlements ou aux exigences en matière de permis. Il se peut également que les lois et règlements futurs ou une application plus rigoureuse des lois et des règlements actuels par les autorités gouvernementales puissent occasionner davantage des frais et des dépenses en immobilisations ou imposer des restrictions aux activités d'Exploration Brunswick ou la suspension de celles-ci et des retards dans l'exploration des propriétés.

Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou une application plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative importante sur Exploration Brunswick et occasionner une augmentation des dépenses en immobilisations ou des coûts de production, ou une réduction des niveaux de production aux propriétés productrices ou encore la fermeture ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

Concurrence

Les activités d'Exploration Brunswick sont axées sur l'exploration, l'évaluation et le développement de gisements minéraux. Il n'y a aucune assurance que les dépenses qui seront engagées par Exploration Brunswick résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La concurrence est grande au sein de l'industrie minière quant à la découverte et à l'acquisition de propriétés ayant un potentiel commercial. Lors de possibilités de participation dans des projets prometteurs, Exploration Brunswick sera en concurrence avec d'autres parties, dont plusieurs disposent de ressources financières plus importantes que les siennes. En cas de réussite des efforts en exploration, d'importants investissements en capital sont requis pour atteindre la production commerciale; cependant, il se pourrait qu'Exploration Brunswick ne puisse amasser les fonds nécessaires pour de tels investissements en capital.

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à des risques en matière de financement et les nouveaux financements peuvent être cause de dilution ou vente partielle d'actifs

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à des risques en matière de financement. En date du présent rapport de gestion, Exploration Brunswick n'a aucun projet en production ni aucune source de revenus. La capacité d'Exploration Brunswick d'explorer et de découvrir des projets économiquement rentables et de les mettre en valeur jusqu'à la production est grandement dépendante de sa capacité à obtenir des capitaux propres et des emprunts sur les marchés financiers. Tout projet développé par Exploration Brunswick nécessitera d'importantes dépenses en immobilisations. Pour obtenir un tel financement, Exploration Brunswick peut vendre des titres additionnels, y compris, sans s'y restreindre, des actions d'Exploration Brunswick, parfois sous forme de titres convertibles, qui pourraient entraîner une dilution substantielle de la participation en capitaux propres des actionnaires d'Exploration Brunswick. Exploration Brunswick peut également vendre une partie de sa participation dans un actif afin de lever des capitaux. Rien ne garantit qu'Exploration Brunswick sera en mesure de réunir les fonds requis pour poursuivre ses programmes d'exploration et financer le développement de n'importe quel gisement susceptible d'être rentable qui a été défini selon des conditions acceptables dans le futur, ni même que ces fonds seront disponibles. L'incapacité d'obtenir le financement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante.

Facteurs économiques liés au développement de propriétés minières

L'exploration et le développement de biens miniers sont spéculatifs et comportent un degré élevé de risque. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices. Il n'y a aucune certitude qu'une des propriétés d'exploration sera exploitable sur le plan commercial.

Si des ressources minérales existent, des dépenses substantielles seront indispensables pour confirmer l'existence de réserves minérales suffisantes à l'exploitation commerciale d'une mine et pour obtenir les approbations environnementales et les permis nécessaires pour entreprendre l'exploitation commerciale. La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration ou des études de faisabilité, ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. Cette décision suppose l'examen et l'évaluation de nombreux facteurs importants, notamment, sans s'y

limiter : (a) les coûts pour amener une mine à l'étape de la production, y compris les travaux d'exploration et de développement, la préparation d'études de faisabilité de la production et la construction d'installations de production; (b) l'accès au financement et les coûts de financement; (c) les coûts de production continus; (d) les prix des métaux; (e) les règlements et contraintes en matière de conformité environnementale (y compris les obligations environnementales découlant d'activités d'exploration historiques); et (f) le climat politique ou la réglementation et le contrôle des gouvernements. Les projets de développement sont également assujettis à la réalisation d'études d'ingénierie tirant des conclusions positives, la délivrance par les gouvernements des permis nécessaires et l'accès à un financement adéquat. Les projets de développement n'ont aucun antécédent d'exploitation sur lequel fonder les estimations des flux de trésorerie futurs.

Exploration Brunswick pourrait être tenue responsable ou subir des pertes à l'égard de certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut souscrire d'assurance pour des raisons économiques

Le domaine minier est capitalistique et assujetti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers pourraient avoir une incidence sur les activités d'Exploration Brunswick. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les propriétés minières d'Exploration Brunswick ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de développement ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction adverse des autorités publiques. Exploration Brunswick pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à Exploration Brunswick.

Systèmes d'information et cybersécurité

Exploration Brunswick s'appuie sur son infrastructure informatique pour atteindre ses objectifs commerciaux. Exploration Brunswick utilise différents systèmes, réseaux, équipements et logiciels et a adopté des mesures de sécurité pour prévenir et détecter les cybermenaces. Cependant, Exploration Brunswick et les fournisseurs et vendeurs de services tiers peuvent être vulnérables aux cybermenaces, qui évoluent en termes de sophistication et aux nouvelles menaces qui émergent à un rythme accru. Des tiers non autorisés peuvent être en mesure de pénétrer la sécurité du réseau et de détourner ou de compromettre des informations confidentielles, de créer des perturbations du système ou de provoquer des fermetures d'Exploration Brunswick ou de ses contreparties. Bien qu'Exploration Brunswick n'ait subi aucune perte liée à des cyberattaques externes ou à d'autres violations de la sécurité des informations, rien ne garantit qu'il n'y aura pas de telles pertes à l'avenir. Des failles de sécurité importantes ou des défaillances du système d'Exploration Brunswick ou de ses contreparties, en particulier si une telle violation n'est pas détectée pendant un certain temps, peuvent entraîner des coûts importants, des amendes ou des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation. L'importance de toute violation de la cybersécurité est difficile à quantifier, mais peut dans certaines circonstances être importante et pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités d'Exploration Brunswick.

Épidémies, maladies infectieuses

Exploration Brunswick peut faire face à des risques liés à des épidémies, pandémies ou à des éclosions de maladies infectieuses, lesquelles pourraient perturber significativement, directement ou indirectement, ses activités et avoir une incidence défavorable et importante sur son entreprise et sa situation financière.

Les activités d'Exploration Brunswick pourraient être défavorablement touchées par les effets du coronavirus ou d'autres épidémies ou pandémies. La mesure dans laquelle une épidémie ou une pandémie influera sur les affaires d'Exploration Brunswick, y compris ses activités et le marché de ses titres, dépendra de l'évolution de la situation, qui est grandement incertaine et ne peut être anticipée à ce moment, y compris la durée, la gravité et l'étendue d'une l'éclosion ainsi que les mesures prises afin de circonscrire ou gérer l'éclosion de telles épidémies. En particulier, la propagation continue du coronavirus dans le monde pourrait avoir un impact important et défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, incluant, sans s'y limiter, sur la santé de ses employés, la productivité de son effectif, l'augmentation de ses primes d'assurance, des restrictions sur les déplacements, la disponibilité d'experts et de personnel sectoriel, sur les opérations et les activités de tiers exploitants, et d'autres facteurs qui dépendront de l'évolution future échappant au contrôle d'Exploration Brunswick, lesquels pourraient avoir un impact important et défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Rien ne garantit que le personnel d'Exploration Brunswick ne sera pas affecté par cette pandémie et qu'ultimement, la productivité de sa main-d'œuvre soit réduite ou qu'il y ait des hausses des frais médicaux et des primes d'assurance à la suite de ces risques pour la santé.

En outre, une importante éclosion de maladies infectieuses pourraient entraîner une crise sanitaire mondiale qui pourrait avoir un effet négatif sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle de la planète, résultant en une récession économique qui pourrait avoir une incidence négative sur la demande en métaux précieux et sur les perspectives d'Exploration Brunswick.

Fluctuation du cours des actions ordinaires d'Exploration Brunswick

Le cours boursier des actions ordinaires d'Exploration Brunswick est affecté par plusieurs variables qui ne sont pas directement liées à la performance d'Exploration Brunswick, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements, et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. L'effet de ces facteurs et d'autres sur le cours boursier des actions ordinaires d'Exploration Brunswick dans le futur ne peut être prédit.

Facteurs qui échappent au contrôle d'Exploration Brunswick

La rentabilité potentielle de propriétés minérales dépend de nombreux facteurs qui échappent au contrôle d'Exploration Brunswick. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, très volatils, potentiellement sujets à des mesures de contrôle ou de fixation de la part des gouvernements et réagissent aux changements des contextes nationaux, internationaux, politiques, sociaux et économiques. Un autre facteur est que les taux de récupération des minéraux provenant du minerai extrait (en supposant que l'existence de tels gisements minéraux a été établie) peuvent varier des taux établis lors d'essais et qu'une réduction du taux de récupération nuira à la rentabilité et, possiblement, à la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité dépend également des coûts d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de conformité environnementale ou d'autres intrants de production. Ces coûts sont indépendants de la volonté d'Exploration Brunswick qui ne peut prévoir la façon dont ils fluctuent, et ces fluctuations auront des répercussions sur la rentabilité, sinon l'élimineront purement et simplement. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, la disponibilité et le coût du financement pour le développement et les autres coûts deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, à prévoir. Ces changements et événements peuvent avoir une incidence importante sur le rendement financier d'Exploration Brunswick et ils peuvent également avoir un impact négatif sur l'échéancier du projet.

16. RISQUES FINANCIERS

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché, le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur la performance de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans les états financiers, déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

17. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSXV, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

18. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés compris dans le présent document, autres que les énoncés basés sur des faits historiques, sont considérés comme des énoncés prospectifs. Les présents énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer de tels écarts, notamment : une volatilité des prix des métaux; des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; des variations inattendues des conditions géologiques d'une propriété ou des données géologiques erronées; des risques environnementaux, y compris une augmentation des contraintes imposées par la réglementation; des conditions défavorables à l'extraction minière qui ne sont pas prévues; des conditions politiques défavorables et des modifications aux règlements et aux politiques des gouvernements. Même si Exploration Brunswick a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avèrent exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

19. PERSONNE QUALIFIÉE

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion relatifs aux propriétés ont été révisés et approuvés par une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Pour les propriétés détenues dans la province de Québec, la PQ est François Goulet, directeur de l'exploration, Québec, et pour les propriétés détenues dans les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan et du Manitoba, la PQ est Charles Kodors, géo., directeur, Canada atlantique.

20. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).